

---

# FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

## BILAN D'ACTIVITE 2004

Forum des Marais Atlantiques  
Quai aux Vivres - BP 40214  
17304 Rochefort Cedex  
Tél : 05 46 87 08 00  
Fax : 05 46 87 69 90  
E-Mail : [fma@forum-marais-atl.com](mailto:fma@forum-marais-atl.com)  
Site Internet : [www.forum-marais-atl.com](http://www.forum-marais-atl.com)



Mars 2005



## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Fonctionnement du syndicat mixte .....</b>	<b>1</b>
1.1	Comité syndical.....	1
1.2	Equipe technique .....	2
1.3	Compte administratif 2004.....	3
<b>2.</b>	<b>Recueil et mise à disposition des connaissances .....</b>	<b>4</b>
2.1	Recueil et mise à disposition des ressources documentaires .....	4
2.1.1	Fonds documentaire .....	4
2.1.2	Demandes externes.....	4
2.1.3	Demandes internes.....	5
2.2	Enrichissement du système d'information « acteurs-actions en marais atlantiques ».....	5
2.3	Animation du site Internet.....	6
2.4	Editions et diffusion .....	6
2.4.1	Lettre du Forum .....	6
2.4.2	Association avec la revue brochée « Æstuarina » .....	7
2.4.3	Fascicule « Vivre en Marais ».....	7
2.4.4	Diffusion des documents réalisés .....	8
<b>3.</b>	<b>Implications dans les réseaux locaux et nationaux .....</b>	<b>9</b>
3.1	Débats européens, nationaux et régionaux .....	9
3.1.1	Agriculture en marais et mesures agri-environnementales .....	9
3.1.2	Zones humides et état des lieux pour la DCE .....	10
3.1.3	Associations de propriétaires en zones humides .....	11
3.1.4	Contribution au plan gouvernemental en faveur des zones humides .....	12
3.1.5	Participation du Forum aux séminaires .....	13
3.1.6	Contribution au projet Interreg Arc Atlantique INDICANG.....	14
3.1.7	Participation au projet Interreg Nord Atlantique : CYCLEAU .....	15
3.2	Implications dans les projets mis en œuvre dans les marais .....	15
3.2.1	Dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.....	15
3.2.2	Dans le domaine de la protection de la nature .....	17
3.2.3	Dans les études d'aménagement et de développement .....	17
<b>4.</b>	<b>Conseil des marais et familles d'acteurs .....</b>	<b>18</b>
4.1	Déroulement du Conseil des Marais 2004.....	18
4.2	Animation du groupe des syndicats de marais .....	19
4.3	Comité scientifique.....	19

<b>5.</b>	<b>Aspects thématiques développés .....</b>	<b>20</b>
5.1	Elevage en marais ; qualité fourragère et écologique des prairies naturelles .....	20
5.2	Zones humides littorales et gestion des risques naturels.....	22
5.3	Marais acquis à des fins de gestion environnementale.....	22
5.3.1	Identification des sites .....	23
5.3.2	Participation aux rencontres des gestionnaires d'espaces naturels.....	23
5.3.3	Séminaires « contribuer au devenir des zones humides littorales par la maîtrise foncière » .....	24
5.4	Assistance aux gestionnaires de zones humides littorales du Bassin Adour-Garonne .....	26
5.5	Appuis aux suivis qualitatifs des milieux aquatiques en marais .....	27
5.5.1	Fossés à poissons .....	27
5.5.2	Guide technique : entretien environnemental des fossés secondaires et tertiaires dans les marais doux.....	27
5.6	Appuis à la gestion des espèces envahissantes.....	27
5.6.1	Edition du guide de gestion des espèces aquatiques envahissantes .....	28
5.6.2	Outils de suivi .....	28
5.6.3	Coordination interdépartementale de la gestion des plantes envahissantes dans les Pays de la Loire .....	29
5.7	Approche spatiale des territoires de marais.....	29
5.7.1	Outil pour le suivi des curages.....	29
5.7.2	Evolution du modèle SIG pour la caractérisation du réseau hydraulique en lien avec BD CARTHAGE® et la DCE.....	31
5.7.3	Participation au projet ADASEA 17 pour la conception d'un outil d'analyse spatiale des M. A. E. ....	33
5.8	Analyse des nouveaux métiers « Agents de marais » .....	34
<b>6.</b>	<b>Projet INTERREG IIIB « SAL : Sel de l'Atlantique » .....</b>	<b>34</b>

## 1. Fonctionnement du syndicat mixte

### 1.1 Comité syndical

Le comité syndical s'est réuni les 19 février, 13 mai, 6 juillet et 4 octobre 2004. La dernière réunion a eu lieu le 14 décembre 2004.

Suite aux élections régionales et après quatre années passées à ce poste, Jean-Claude BEAULIEU a quitté la présidence du Forum des Marais le 1<sup>er</sup> avril 2004. Le 13 mai 2004, c'est Bernard GRASSET, Maire de Rochefort et Conseiller Régional de Poitou-Charentes, qui a été élu à cette présidence. Les nouveaux élus au comité syndical sont précisés ci-après :

<b>Président</b>	<b>Bernard GRASSET – Conseiller Régional de Poitou-Charentes</b>
<b>Vice-Président Délégué</b>	<b>Jean-Louis FROT – Vice-Président du Conseil Général de Charente-Maritime</b>
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	<b>François PATSOURIS – Vice-Président du Conseil Régional de Poitou-Charentes</b>
<b>2<sup>eme</sup> Vice-Président</b>	<b>Jean-Louis LEONARD – Député de la Charente-Maritime</b>
<b>Secrétaire</b>	<b>Serge MORIN - Vice-Président du Conseil Régional de Poitou-Charentes</b>
Membre	Nathalie RIOLLET – Adjointe au Maire de Rochefort
Membre	Jacques MAROTEIX – Président de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime
Membre	Bernard DRAPPEAU – Président de l' UNIMA de Charente-Maritime
Membre	Bernard FERRIER – Conseiller Général de Charente-Maritime
Membre	Michel DOUBLET – Vice-Président du Conseil Général de Charente-Maritime

Le Conseil Général de la Gironde, lors de sa commission permanente du 22 octobre, a validé son adhésion au syndicat mixte du Forum des Marais Atlantiques à partir de 2004 ; les élus désignés comme représentants du Conseil Général au syndicat mixte sont : Philippe PLISSON, René SERRANO, Jacques MAUGEIN et François REGERE.

La Région Aquitaine, lors de sa commission permanente du 4 octobre, a validé son adhésion pour 2005. Les représentants seront nommés au début de l'année 2005.

La Région des Pays de la Loire a fait savoir qu'elle souhaitait se rapprocher du syndicat mixte par une convention à trois ans avant d'envisager une adhésion.

Les délibérations prises en 2004 sont :

Dates	Libellés	N°
19/02/04	Bilan d'activité 2003	124
19/02/04	Compte administratif 2003	125
19/02/04	Renouvellement de la ligne de trésorerie	126
19/02/04	Budget 2004 : décision modificative n°1	127
19/02/04	Programmation 2004	128
19/02/04	Sollicitation des partenaires financiers	129
19/02/04	Mission Pôle-Relais	130
19/02/04	Investissement informatique	131
19/02/04	Projet Carto-test	132
19/02/04	Accueil des stagiaires en 2004	133
19/02/04	Convention AGLIA	134
13/05/04	Nomination du bureau	135

13/05/04	Projet Interreg « SAL : Sel de l'Atlantique »	136
06/07/04	Compte de Gestion 2003	137
06/07/04	Affectation résultat 2003	138
06/07/04	Budget Supplémentaire 2004	139
06/07/04	Avancement de grade de Laure CALLENS	140
06/07/04	Préparation du Programme du Conseil des Marais 2004	141
04/10/04	Partenariat Forum / Estuarium	142
04/10/04	CDD de 3 mois	143
04/10/04	Décision Modification n° 2	144
04/10/04	Site Internet – déclaration CNIL	145
14/12/04	Nouveaux membres du Syndicat Mixte	146
14/12/04	Commissions géographiques des Agences de l'Eau	147
14/12/04	Programme d'actions 2005 et plan de financement prévisionnel	148
14/12/04	Projets de thèses	149
14/12/04	Budget 2004 : Décision Modificative n° 3	150
14/12/04	Budget 2005 : Budget Primitif	151
14/12/04	Ligne de trésorerie	152
14/12/04	Mouvement de personnel en 2005	153
14/12/04	Indemnité au Comptable du Trésor	154

## 1.2 Equipe technique

L'équipe technique est restée stable en 2004 et comprend neuf permanents : un titulaire (ingénieur principal depuis septembre 2004) et huit agents en CDD.

<b>Direction : Laure CALLENS</b>		<b>Comptabilité : Carole QUET</b>	
		<b>Secrétariat : Valérie BAVEREL</b>	
Missions thématiques		Missions transversales	
<b>Eau et milieux aquatiques</b>		<b>Système d'information</b> <b>"Acteurs-actions en marais Atlantiques"</b>	
Loïc ANRAS			
<b>Pôle SIG – Bases de données</b>		<b>Documentation</b>	
Philippe BOUDEAU Anthony GUIONNEAU			
<b>Développement durable</b>		Christelle BOUCARD	
Gilbert MIOSSEC			

Lors de son congé maternité de juillet à décembre 2004, la documentaliste Christelle BOUCARD a été remplacée par Aurore ANOTIN.

Trois stagiaires ont été accueillies au Forum des Marais :

- Stéphanie MERCIER (DESS Activités et Aménagements Littoraux et Maritimes) : bilan tempête décembre 1999 et impact sur les marais littoraux atlantiques
- Raphaëlle LUCOT (DESS de Droit des Zones Côtières) : Appui aux syndicats de marais pour la rédaction d'un guide à l'usage des propriétaires
- Aurélie ARCHAMBAUD (Maîtrise et Sciences de Cartographie d'Orléans) : Travaux de cartographie sous SIG

Stéphanie MERCIER et Raphaëlle LUCOT ont brillamment réussi leurs examens universitaires. Elles ont été embauchées sous CDD de trois mois (octobre-décembre) afin de finaliser leurs travaux pour le Forum des Marais Atlantiques.

### 1.3 Compte administratif 2004

Le compte administratif sera présenté lors de la réunion du Comité Syndical du 30 mars 2005. Il est conforme au Compte de Gestion 2004 et peut se résumer comme suit :

<b>Section fonctionnement</b>		
<b>Recettes effectives de fonctionnement</b>	<b>781 260 €</b>	Détail
Membres		188 067
Région Poitou-Charentes		76 300
Département de la Charente-Maritime		30 490
Ville de Rochefort		45 735
Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime		7 920
UNIMA de la Charente-Maritime		7 622
Département de Gironde		20 000
Régions		117 300
Poitou-Charentes (carto-test Pays Rochefortais)		42 800
Poitou-Charentes (actions)		23 000
Poitou-Charentes (investissement serveur)		11 500
Aquitaine		20 000
Pays de la Loire		20 000
Départements		33 000
Gironde (2003)		15 000
Vendée		18 000
Etat		163 000
Mission Pôle-Relais		163 000
Agences de l'Eau		153 016
Adour-Garonne (assistance)		30 000
Adour-Garonne (études)		24 000
Adour-Garonne (2003)		33 006
Loire-Bretagne		66 010
Europe		72 678
FEOGA – Objectif 2		72 678
Autres produits et produits exceptionnels		54 199
Recettes (Conseil des marais et séminaire marais acquis)		3 280
Autres recettes (ASSEDIC, AGLIA, formation ALFA)		16 404
Remboursements CPAM (arrêts maladie/maternité)		9 641
Produits exceptionnels (annulation écriture 31/12/2003)		24 874
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>31 012 €</b>	
<b>Dépenses effectives de fonctionnement</b>	<b>- 683 587 €</b>	
Charges de personnel		- 401 879
Autres dépenses de fonctionnement		- 262 961
Autres charges de gestion courante, financières, amortissement		- 18 747
<b>Excédent de fonctionnement 2004</b>	<b>128 685 €</b>	

<b>Section investissement</b>		
<b>Recettes effectives d'investissement</b>	<b>16 413 €</b>	
Amortissements		16 413
<b>Dépenses effectives d'investissement</b>	<b>- 29 847 €</b>	
Logiciels		8 990
Matériel informatique		20 857
<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>- 5 725 €</b>	
<b>Déficit d'investissement 2004</b>	<b>- 19 159 €</b>	

## 2. Recueil et mise à disposition des connaissances

### 2.1 Recueil et mise à disposition des ressources documentaires

#### 2.1.1 Fonds documentaire

Le fonds documentaire s'étoffe davantage tous les ans. La base de données comprend à ce jour 2707 références. Depuis avril 2004, le fond est consultable en dynamique depuis le site Internet.

435 nouveaux documents ont été intégrés depuis début de 2004 répartis comme suit :  
80 ouvrages ; 135 rapports ou études ; 33 actes de colloques ; 13 mémoires ; 2 thèses ;  
31 brochures ; 23 plaquettes d'information ; 18 textes de droit ; 100 articles  
Cinq nouvelles lettres d'information gratuites sont conservées au centre depuis le mois de juin 2004 (Action Fleuve Charente, Un SAGE pour la Vie et le Jaunay, Le journal du Parc, La lettre du fleuve Charente, Lettre de liaison de l'observatoire du littoral) et un nouvel abonnement a été souscrit : ASAinfo.

#### ▪ Gestion des colloques et séminaires :

Depuis 3 ans, le centre de documentation recense chaque année les colloques et séminaires relatifs à son champ d'action dans un classeur (un tableau récapitule le calendrier de ces manifestations et les invitations). Les actes sont ensuite demandés afin d'enrichir le fonds documentaire.

#### 2.1.2 Demandes externes

Dans la lignée de 2003, les statistiques du premier semestre 2004 confirment l'augmentation des demandes d'une année sur l'autre. Au 1<sup>er</sup> novembre, on dénombrait 117 demandes.

Entre début 2003 et début 2004, le nombre mensuel de demandes d'informations est passé de 8 à 11 en moyenne (à l'exception du mois de juin où nous avons été davantage sollicités : 20 requêtes). Juillet et août sont dans la moyenne malgré les vacances.

Les questions qui nous ont été adressées concernaient principalement les thèmes suivants :

- lutte contre les espèces nuisibles en marais
- documentation géographique sur un marais
- les zones humides (généralités, délimitation et gestion)

Les réponses à ces questions se font de plus en plus par e-mail et sont accompagnées d'une liste de références bibliographiques ; elles aboutissent presque systématiquement au prêt de documents.

Enfin, on notera que l'accès au fonds documentaire depuis notre site internet a élargi notre public et tend à rendre les utilisateurs plus autonomes dans leurs recherches. Les internautes sélectionnent de plus en plus par eux-mêmes les documents qui les intéressent et nous transmettent les cotes en vue du prêt. Mais cela a aussi un coût. En effet, les demandeurs ne sont plus forcément localisés dans la région et ne peuvent pas se déplacer. Il faut donc envoyer les documents par la Poste.

#### ▪ Typologie des utilisateurs 2004 :

- Associations de protection de la nature, PNR, réserves naturelles : 25
- Collectivités territoriales, services déconcentrés : 20
- Etudiants : 32
- Bureaux d'études : 7
- Propriétaires et Syndicats de marais : 10

- Chercheurs, scientifiques, enseignants : 9
- Conservatoire du Littoral : 4
- Pôle-relais : 3
- Agences de l'Eau : 1
- ADASEA, chambres d'agriculture : 2

### 2.1.3 Demandes internes

Les membres du Forum et les stagiaires sollicitent aussi très fréquemment le centre de documentation, soit pour une consultation simple de documents, soit pour une recherche plus approfondie. Elles sont très importantes car elles permettent de compléter le fonds. D'une part, la documentaliste s'adresse à des organismes extérieurs pour obtenir des documents pour ses collaborateurs et, d'autre part, les publications réalisées par les membres du Forum viennent s'ajouter au fonds. Les thématiques sont fonction des activités en cours. Cette année, elles ont porté sur :

- les espèces envahissantes (jussie, renouée, baccharis, anguille notamment)
- les syndicats de marais, syndicats mixtes, syndicats hydrauliques
- la loi sur l'eau (transposition de la DCE, projet de loi)
- les risques naturels (inondations) et les PPR
- le projet de loi sur les territoires ruraux, etc.

## 2.2 Enrichissement du système d'information « acteurs-actions en marais atlantiques »

Le développement informatique (interconnexion des bases de données documentaires et alphanumériques sur les acteurs et les actions en marais) s'est achevé au mois de mars 2004. Le travail d'enrichissement et de mise à jour des fiches se poursuit sur les territoires atlantiques, mais également sur ceux de la Somme, de la Manche...

Informations concernant les fiches acteurs-actions en marais Manche-Atlantique  
(au 03/11/2004)

Régions	Nombre de structures référencées	Nombre de fiches « structures »	Nombre de fiches « actions »
Nord-Pas-de-Calais	22	1 + 13*	1 + 3*
Picardie	22	1+ 33*	0+13*
Haute-Normandie	10	0	0
Basse-Normandie	72	35	9
Bretagne	31	0	2
Pays de la Loire	463	107	79
Poitou-Charentes	683	155	59
Aquitaine	272	103	95
Autres régions	458	1	17**
<i>Total</i>	<i>2033</i>	<i>449</i>	<i>295</i>

\* en cours de réalisation (comptabilisées dans le total) \*\* fiches espèces envahissantes (comptabilisées dans le total)

A titre indicatif, dans la base adresse liée au système d'information, nous recensons 3365 employés parmi 2033 organismes identifiés.

## 2.3 Animation du site Internet

Dans le cadre de l'étude du Système d'Information, le site Internet, disponible à l'adresse suivante : [www.forum-marais-atl.com](http://www.forum-marais-atl.com), a été remanié en avril 2004 et transféré dans l'outil Isotools. Cet outil permet à chaque chargé de mission de créer et mettre à jour leur page de façon simple. Le site est ainsi régulièrement mis à jour en fonction des missions et des problématiques du moment.

De plus, d'autres pages ont été créées pour répondre aux besoins des utilisateurs :

- **Centre de documentation** : des fonctionnalités permettent la recherche de références existantes via des mots-clés (auteurs, thèmes, thésaurus...),
- **Système d'Information Acteurs-actions en marais** : on accède aux fiches également par le biais de critères de recherches (le nom de l'organisme directement, les mots clés, le thésaurus, les thèmes) avec la possibilité d'imprimer la fiche,
- **Publications et téléchargement** : l'ensemble des documents créés par le Forum (fascicules, rapports, annuaires) va être mis en téléchargement sur Internet avant la fin de l'année,
- Création de « **Esc@le en marais atlantiques** » : lettre électronique envoyée aux abonnés, informant de façon directe et rapide les acteurs de marais en fonction de l'actualité (séminaires, textes de lois...). La première note électronique « Esc@le en marais atlantiques » a été transmise fin juin et a conduit à l'inscription de plus de 150 internautes. La 6<sup>ème</sup> Esc@le en marais atlantiques va prochainement être envoyée.
- « **Dossiers thématiques** » : cette nouvelle rubrique explique différents thèmes d'actualité, comment les marais atlantiques sont concernés, comment le Forum des Marais contribue à cette question et présente un dossier documentaire complet. Les dossiers disponibles concernent : Natura 2000 en marais, mesures agri-environnementales, projet de loi sur le développement des territoires ruraux, promotion des activités économiques, les SIG en marais et la gestion des espèces envahissantes.

Le nombre de consultations a largement augmenté avec cette nouvelle version : alors qu'environ 1500 internautes consultaient notre site auparavant, c'est mille de plus qui se sont connectés en juin conduisant à 2800 visites et à un volume d'informations téléchargées qui a doublé.

## 2.4 Editions et diffusion

### 2.4.1 Lettre du Forum

La lettre n° 7 est parue en avril 2004. Elle a présenté différents sujets : le chapitre "zones humides" de la loi sur le développement des territoires ruraux ; l'ouverture du débat sur les marais acquis à des fins de gestion environnementale avec présentation des acteurs principaux ;

La lettre n° 8 est parue en septembre 2004 ; elle a été éditée à 3500 exemplaires pour un mailing à 3200. Elle est revenue sur un premier bilan des CAD pour la façade atlantique, sur les marais acquis à des fins de gestion environnementale et sur le nouveau site internet [www.forum-marais-atl.com](http://www.forum-marais-atl.com).

La lettre n°9 est parue en janvier 2005 ; elle a été éditée en 4000 exemplaires et diffusée par mailing à 3500 destinataires. Elle a présenté un retour sur le conseil des marais d'octobre

2004, la réforme des syndicats de marais et plusieurs projets en marais inscrits au programme européen interrégional INTERREG.

#### 2.4.2 Association avec la revue brochée « *Æstuarina* »

Afin de mettre en valeur les savoirs des marais atlantiques et les rendre accessibles en librairie, nous avons souhaité démarrer une collection brochée à raison d'un numéro par an :

- le premier consacré à la gestion des espèces envahissantes avec une retranscription des échanges du séminaire de novembre 2003 ;
- le second centré sur l'élevage et les prairies naturelles de marais ;
- le troisième concernant le risque tempête en marais littoraux.

Après réflexion et consultation, il a été convenu de collaborer à la revue éditée par l'association Estuarium : « *Æstuarina, Cultures et développement durable* » pour une série identifiée « *Paroles des marais atlantiques* » à raison d'un numéro par an. Cette co-édition fait l'objet d'une convention entre les deux structures qui a été signée en octobre 2004 et qui s'inscrit dans un souci de renforcement des coopérations interrégionales et d'ouverture pluridisciplinaire.

L'association ESTUARIUM a été créée en 1996 avec pour objet l'étude et la valorisation du patrimoine culturel et environnemental des estuaires du monde Atlantique. Elle résulte d'une initiative de l'État (DRAC des Pays de la Loire) dans le but de développer dans l'estuaire de la Loire un outil d'intervention patrimoniale spécifique pour acquérir une connaissance sur le patrimoine de ce territoire à la hauteur des enjeux relatifs au développement durable. Bénéficiant du label ETHNOPOLE décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication, ESTUARIUM est reconnu comme « centre d'études et de ressources sur le patrimoine ethnologique des estuaires nationaux et européens ». À ce titre, l'Ethnopôle ESTUARIUM s'est doté d'un support éditorial : la revue *Æstuarina, Cultures et développement durable*. L'objet de cette revue est de traiter de manière scientifique les différentes formes du rapport, établi au fil du temps, entre l'Homme et les estuaires dans l'espace Atlantique. L'Ethnopôle ESTUARIUM propose sa revue *Æstuarina* comme support de coopération interrégionale.

Ce premier numéro (qui correspond au n°6 d'*Æstuarina, Cultures et développement durable*) comprend des articles rédigés par les intervenants à la suite du colloque des 13 et 14 novembre 2003 « gestion des espèces exotiques envahissantes en zones humides » et la retranscription des échanges entre les participants. Une première réunion du comité rédactionnel a eu lieu en juin. Une quinzaine d'articles ont été transmis par les intervenants. La mise en forme a été effectuée par Estuarium en décembre-janvier ; l'édition est en cours et le livre sera livré début mars 2005.

Par ailleurs, compte tenu de la qualité des présentations PowerPoint des intervenants, un CD-Rom les regroupant a été réalisé et diffusé à partir de fin mars 2004 auprès de plus de 200 destinataires. Ce CD-Rom comprend également certains articles de fond sur les espèces envahissantes. Ces présentations ont été mises à disposition sur le site Internet du Forum des Marais Atlantiques.

#### 2.4.3 Fascicule « *Vivre en Marais* »

La collection, qui compte déjà 5 numéros, s'est enrichie cette année d'un **numéro spécifique aux marais à poissons**. Ce fascicule vise à mettre en avant ces marais à la physionomie si particulière à propos desquels on note un regain d'intérêt marqué par l'inflation de la valeur du foncier. Les différents propriétaires y trouvent un espace d'investissement souvent lié à des pratiques familiales transmises, un espace de loisir et d'apaisement. Le fascicule décrit les principes simples permettant d'en assurer une gestion cohérente, garante de la qualité biologique des différents milieux. Plusieurs témoignages

viennent rendre compte de l'évolution de ces marais complexes mêlant eaux douces et eaux salées.

Les fascicules concernant l'élevage en marais, l'aquaculture en marais et les ouvrages hydrauliques ont connu un vif succès et sont pratiquement épuisés malgré un tirage à 2000 exemplaires.

#### 2.4.4 Diffusion des documents réalisés

La diffusion des parutions du Forum a pu être optimisée, grâce notamment à un suivi interne renforcé, au nouveau système de base de données plus performant et à la mention systématique dans la "Lettre du Forum" des derniers documents édités. La liste des documents édités est disponible sur le site Internet. Un suivi global de ces diffusions ainsi que les listes détaillées des destinataires sont disponibles au secrétariat du Forum. Le tableau ci-dessous présente une partie des documents diffusés entre le 1<sup>er</sup> novembre 2003 et le 31 octobre 2004.

<b>Documents et nombre d'exemplaires diffusés par courrier en 2004</b>	<b>Exemplaires diffusés Au 30 oct. 2004</b>
Retranscription Conseil des Marais 2003	107
CD-Rom présentations PowerPoint colloque "espèces envahissantes"	171
Etude sur la valorisation de la viande bovine produite en marais	77
Audit patrimonial sur les activités aquacoles	59
Fascicule "Aquaculteurs"	1440
Fascicule "Eleveurs de bovins"	455
Fascicule "Ouvrages hydrauliques"	300
Actes de séminaire "Produits marais" du 28.01.03	106
Guide technique "Réseaux de suivi hydrologique en marais"	164
Guide technique "Gestion et entretien des marais salés"	274 (*)
Aspects réglementaires de la pêche en zones humides littorales	41
CR réunion du 6 mai 2004 sur la valeur fourragère et écologique des prairies	83

(\*) diffusion par le Forum - environ 300 exemplaires ont été diffusés par nos différents partenaires

#### Répartition régionale des diffusions pour trois documents en 2003-2004

	Guide "Marais Salés"	Actes séminaire "Produits marais"	Cd-Rom colloque nov03
	274	106	155
Nord Pas-de-Calais	6	5	3
Picardie	1	3	1
Normandie (Hte et Basse)	9	7	9
Bretagne	11	4	8
Pays de la Loire	73	29	71
Poitou-Charentes	103	27	30
Aquitaine	41	15	14
Ile-de-France	12	9	7
Centre	3	0	3
Languedoc-Roussillon	6	2	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	2	3
Autres	5	3	5

### 3. Implications dans les réseaux locaux et nationaux

#### 3.1 Débats européens, nationaux et régionaux

##### 3.1.1 Agriculture en marais et mesures agri-environnementales

Nous continuons à participer aux travaux concernant la reconnaissance des zones humides tant dans les débats autour du chapitre « zones humides » de la loi sur le développement des territoires ruraux que sur la stabilité des aides agri-environnementales.

Le CNASEA a organisé une table ronde « La politique des zones humides en France. Bilan et perspectives » au Forum des Marais Atlantiques le 15 juin 2004 dans le cadre de la tenue de son conseil d'administration à Rochefort. Cette rencontre, qui a rassemblé plus d'une cinquantaine de personnalités, a permis de faire valoir la mobilisation des acteurs pour la préservation et le développement de l'élevage en marais.

Le 21 juillet 2004, à l'initiative du député Jean-Louis LEONARD, nous avons accompagné une délégation charentaise à un rendez-vous avec Hervé GAYMARD, Ministre de l'Agriculture, pour lui présenter les questions posées par la mise en place des CAD pour les éleveurs en marais. A la suite, le Ministre a pris plusieurs décisions dont celle d'assouplir la règle de la « moyenne départementale pour les contrats CAD », le plafond des 27 000 euros pour 5 ans étant atteint dès que 22 ha de prairies sont sous contrat ! Cet assouplissement concerne aujourd'hui la non-prise en compte du « bonus » de 20% dans les sites Natura 2000.

Par ailleurs, nous avons mis à jour le tableau présentant le niveau de contractualisation des prairies de marais par les CAD pour les différents départements littoraux de la façade Mer du Nord, Manche et Atlantique.

Somme Plaine maritime picarde	Pas de CAD en cours sur les prairies
Seine-Maritime et Eure Estuaire de la Seine Marais Vernier	CTE signés en cours jusqu'à fin 2006 CAD signés dans le marais Vernier
Manche-Calvados Marais du Cotentin	CTE signés ; 40 dossiers instruits en mai 2004 mais problème d'articulation avec la PHAE (60€/ha/an) souscrite dans les marais. La mesure utilisée pour le CAD est la 2001 et non la 1806.
Marais de Vilaine	Pas de CAD prairies signés
Loire-Atlantique Marais du Brivet Estuaire de la Loire A venir : marais Breton, marais Ancenis, Goulaine, Erdre	2 185 ha de prairies sous CAD au 1 <sup>er</sup> mai 2004 (mesure 1806 - 3 niveaux), 1 300 ha demandés pour septembre. Engagements CAD supplémentaires à prévoir au fur et à mesure que les OLAE se terminent ; la moyenne départementale de 27 000 est respectée car de nombreux CAD de reconversion biologique sont enregistrés et ne comptent que pour 450 €. Pour le moment, pas de CAD marais salants.
Maine-et-Loire Basses vallées angevines A venir : prairies de Loire	3 099 ha de prairies demandées (mesure 1806 - 4 niveaux). 11 agriculteurs attendent d'avoir terminé leur CTE pour conclure un CAD, certains ne seront éligibles qu'en 2005 : soit 575 ha de prairies à engager en 2005.
Vendée Marais Breton Marais Poitevin	4 488 ha de prairies sous CAD au 1 <sup>er</sup> mai 2004 (mesure 1806 - 3 niveaux - 80% N1 ; 15% N2 ; 5% N3). [...] ha demandés pour septembre mais problème de moyenne et choix validé en CDOA de reporter les dossiers ayant déjà eu un CTE ou une EAE.

Charente-Maritime Marais Poitevin Marais Rochefort, Brouage, Seudre, Gironde, Saintonge	1 942 ha de prairies sous CAD au 1 <sup>er</sup> mai 2004 (55% N1 ; 32 % N2 ; 13% N3) + 11 ha de RTA en prairies. 5 484 ha de CAD (39% N1 ; 43% N2 ; 18% N3) + 95 ha RTA demandés pour septembre mais problème d'enveloppe financière insuffisante.
Gironde Marais de l'estuaire	Les arrêtés préfectoraux ont été signés le 27 mai 2004. L'aide à la prairie humide (1806) a un niveau très faible : 30€/ha !
Landes - Barthes de l'Adour	157 ha de prairies demandées pour septembre (mesure 1806 - 3 niveaux).

Plus localement, nous avons participé à plusieurs réunions techniques :

- mise en place des CAD-élevage en Charente-Maritime (6 janvier-28 avril-18 juin-22 novembre),
- CAD marais salés en Charente-Maritime (29 janvier),
- CAD en Gironde (28 janvier-4 mars).
- Comités de pilotage locaux : marais breton Loire-Atlantique (10 mars) et marais poitevin vendéen (29 octobre - 15 juin).

Par ailleurs, depuis le mois d'avril et à la demande de l'ADASEA de Charente-Maritime, nous coopérons techniquement autour du projet d'élaboration d'un référentiel numérique partagé pour le suivi des MAE sur les prairies humides.

### 3.1.2 Zones humides et état des lieux pour la DCE

La participation aux **commissions géographiques dans le cadre de la DCE** permet de faire valoir la situation particulière des zones humides littorales. En effet, la France a choisi de ne pas inscrire les marais littoraux en tant que masse d'eau malgré l'importance du linéaire de réseau hydraulique et du nombre d'ouvrages au sein des marais endigués.

En Loire-Bretagne, nous suivons la commission géographique « Loire Aval et Côtiers vendéens ». Les zones humides ne sont pas mentionnées dans « l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne » diffusé en juillet 2004 pour remarques et validation. En revanche, on les retrouve dans le document « questions importantes – tous acteurs de l'eau » de consultation des assemblées pour la révision du SDAGE au chapitre « La restauration des zones humides et la conservation de la biodiversité » ainsi que dans le document annexe diffusé en sept 2004 « Questions importantes à l'échelle des sous bassins » mais de manière presque anecdotique : 6 lignes y sont consacrées ! A la suite de la réunion de la commission du 11 octobre, elles devraient être mieux prises en compte et inscrites à part entière dans l'état des lieux.

En Adour-Garonne, ce sont les commissions « littoral » et « Charente » que nous suivons. Là encore, les zones humides sont évoquées uniquement sous l'aspect « zone protégée » et n'ont pas été identifiées en tant que masse d'eau, ce qui limite la prise en compte des aspects liés à la gestion des réseaux hydrauliques et de leurs ouvrages.

Nous insistons sur trois points :

1. Reconnaître dans une BD CARTHAGE<sup>®</sup> renforcée les réseaux hydrauliques de marais - inciter aux travaux de création de base de données par les gestionnaires avec une implication forte des syndicats de marais, des syndicats mixtes et surtout des CLE quand une procédure SAGE existe.
2. Renforcer localement les structures gestionnaires de l'eau et donner à celles qui s'impliquent à l'échelle du bassin de marais un rôle de coordination et d'intégration avec constitution d'une équipe technique locale adéquate pour répondre aux nombreux enjeux des zones humides littorales.
3. Reconnaître et faire prendre en compte les différents aspects de l'entretien et de la gestion des réseaux hydrauliques : gestion des niveaux d'eau, entretien des voies d'eau

et des ouvrages, traitement des espèces aquatiques envahissantes, gestion des espèces protégées, restauration des berges, etc. Toutes ces actions concourent à la qualité des zones humides et mobilisent des structures et des financements variés.

Le comité syndical du Forum des Marais a pris une délibération en ce sens le 14 décembre dernier (délibération n°147). L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a pris en compte ces propositions dans un complément à l'état des lieux.

Par ailleurs, en 2003 et à la demande de la Direction de l'Eau, nous avons contribué aux travaux du groupe intergouvernemental européen pour les conseils d'application de la DCE en zones humides. Cette fin d'année 2004, le WWF a initié un groupe de travail autour du thème « DCE et zones humides » auquel nous allons collaborer. Une première réunion a lieu le 13 décembre.

Nous participons également au « **groupe référentiels** » du **RNDE** (Réseau National des Données sur l'Eau) et avons assisté à deux réunions générales les 5 février et 17 juin ainsi qu'à une réunion spécifique aux zones humides le 17 mars au Ministère de l'Ecologie.

La participation du Forum des Marais Atlantiques à ces réunions répond à un double objectif :

- Intégrer les évolutions du référentiel national des agences de l'eau (BD CARTHAGE®) dans ses préconisations méthodologiques pour la conception et la mise en œuvre de SIG « Zones Humides »,
- Proposer des modélisations cohérentes, à moyenne et grande échelle, qui permettront de faire évoluer les référentiels nationaux (BD CARTHAGE® et « Masses d'Eau ») vers une meilleure prise en compte des caractéristiques des zones humides littorales et de leurs problématiques ainsi que vers une continuité / compatibilité avec les SIG à grande échelle.

### 3.1.3 Associations de propriétaires en zones humides

#### ▪ Ordonnance sur les associations syndicales de propriétaires

Ce n'est qu'à la publication officielle de l'ordonnance modifiant les lois fondatrices des associations syndicales de marais le 2 juillet dernier que nous avons été informés de l'avancement de ce projet. Par la suite, nous avons été conviés à participer à une réunion de travail le 29 septembre au Ministère de l'Agriculture, organisée par le service juridique pour travailler sur le décret d'application de l'ordonnance. En novembre, nous avons fait parvenir à ces services l'ensemble des documents que nous avons élaboré pour rendre compte du rôle des syndicats de marais. De nouvelles réunions de travail devraient se tenir au début de l'année 2005.

L'ordonnance a été ratifiée sans grande modification par la loi 2004-1343 du 9 décembre 2004 (art. 78 - § 30) et a désormais valeur de loi. Les décrets d'application devraient sortir dans le courant du premier semestre 2005.

#### ▪ Echanges avec l'association européenne des gestionnaires de l'eau (EUWMA)

Le système de gestion des marais à partir d'associations de propriétaires ayant responsabilité sur des enjeux collectifs n'est pas propre à la France mais se retrouve dans plusieurs pays européens.

Sous l'impulsion d'André Delattre, Président des Wateringues du Nord et du Pas-de-Calais, ces structures locales ont créé une association dans le but d'initier une réflexion collective sur les enjeux de la gestion de l'eau. Le Forum des Marais Atlantiques a participé à la dernière rencontre en septembre 2004, au cours de laquelle les débats ont essentiellement

porté sur la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau et l'implication des différentes structures gestionnaires.

Le président de l'EUWMA est Marc de SMET (Belgique-Flandre) ; le secrétaire Général en est Rein J. Van der KLUIT, directeur de l'Unie Van Waterschappen.

**Aux Pays-Bas**, ces associations s'intitulent "waterboards" : ce sont des établissements publics qui prennent part aux décisions gouvernementales et qui sont reconnus par la constitution néerlandaise depuis 1983. Suite à une phase de concentration, ils sont passés de 2 500 structures en 1950 à 37 en 2004, pour une surface de 3,4 millions d'hectares. Ils assurent la gestion des ouvrages et des digues ainsi que la sécurité des biens et des personnes. Depuis 1970, ils sont chargés du traitement des eaux usées et du suivi de la qualité des eaux. La taxe syndicale à l'hectare en zone rurale se monte à 60 euros. Ces associations fonctionnent selon les principes de la démocratie participative et du "interest-pay-say". Elles sont regroupées au sein d'une union nationale (The Dutch Water Board Association ou Unie Van Waterschappen).

**Au Royaume-Uni**, il existe 200 "Internal Drainage Boards" mais, à l'association des autorités de drainage, on estime que seules 57 bénéficient d'une véritable administration. L'objectif recherché par le gouvernement anglais est le regroupement des associations en ensembles d'environ 35 000 ha.

**En Belgique**, les wateringues wallonnes (17 000 ha) et flamandes ainsi que les polders flamands (307 000 ha) totalisent 180 structures dont les statuts sont en cours de refonte avec les autorités régionales, avec le souhait de voir se réaliser des plans de gestion par unité hydrographique cohérente.

### 3.1.4 Contribution au plan gouvernemental en faveur des zones humides

#### ▪ Mission inter « pôle-relais »

Le Forum des Marais Atlantiques participe activement aux rencontres inter pôles-relais et aux travaux développés en parallèle. Les premières rencontres de l'année ont eu lieu les 4 et 5 février à Frasne. Les secondes ont eu lieu à Paris le 3 septembre.

Les pôles ont exprimé le souhait de collaborer de manière plus dynamique aux missions de l'ONZH, en particulier sur le thème de la délimitation. Un groupe de travail sur ce thème s'est tenu le 18 mars 2004, mais aucune autre réunion n'a eu lieu depuis.

Un travail en commun avec les quatre autres pôles a permis de formaliser une évaluation de quatre années de missions « pôle-relais ». L'auto-évaluation a donné lieu à un document spécifique pour le Forum des Marais Atlantiques et à un document conjoint aux cinq pôles relais en activité. Elle a été présentée à la Direction de l'Eau et à celle de la Nature lors de la réunion administrative du 10 novembre. Le document d'auto-évaluation du Forum a été diffusé mi-novembre à l'ensemble des DIREN de la façade littorale atlantique et des quatre Agences de l'Eau.

#### ▪ Groupe « Zones humides »

Le groupe se réunit au MEDD pour l'édition de « zones humides Info » quatre fois par an. Le secrétariat et la préparation des numéros sont assurés par la SNPN. Laure Callens a animé les réunions depuis mai 2001 ; à partir de mars 2005, c'est Luc Barbier du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale qui s'en chargera. Ces réunions permettent, de surcroît, d'échanger des informations entre réseaux. L'ensemble des pôles-relais y sont représentés ainsi que les deux directions d'administrations centrales du ministère de l'Environnement principalement concernées (Direction de l'Eau et Direction de la nature et

des Paysages). Cette année, les réunions ont eu lieu les 18 mars, 3 juin et 7 octobre 2004. La prochaine aura lieu le 6 janvier 2005. Les numéros préparés et parus sont :

- N°43 : Produits des zones humides
- N°44 : Produits touristiques et récréatifs
- N°45 : Zones humides et réserves naturelles
- N°46 : Zones humides en DOM-TOM

Le prochain numéro sera un numéro double consacré à la convention RAMSAR, les sites labellisés en France et les réseaux qui y travaillent.

#### ▪ Journée RAMSAR « zones humides »

A l'occasion de cette journée mondiale du 2 février 2004, le Forum des Marais Atlantiques a organisé une journée portes ouvertes le dimanche 1<sup>er</sup> février qui a connu un franc succès :

- Projection d'un film documentaire sur la vie dans la roselière : « **Vie sauvage dans les roseaux** », film primé au festival de Ménégoûte (durée 52 min.) Auteurs : F. ROYET et J. BOUVIER
- Présentation des activités menées par le Forum en 2003 par **Jean Louis FROT**, Vice-Président du Forum des Marais Atlantiques.
- Présentation de la convention RAMSAR par **Jean-Pierre THIBAULT**, Directeur de la DIREN Poitou-Charentes.
- Projection de 3 documentaires
  - « **Animaux sans frontières** » de la série « Les grandes énigmes de la science », film sur les espèces animales envahissantes (écrevisses - grenouilles-taureau - tortues de Floride) diffusé sur France 2
  - Film sur l'entretien par l'UNIMA des étiers envahis par la jussie, une plante exotique
  - Présentation du projet de réhabilitation des fossés à poissons dans les marais de la Seudre par Philippe BLACHIER, Directeur du Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA au Château d'Oléron)

Dans le hall du Forum, différents stands :

- Objets tressés en joncs (Jacques PATANCHON, Association AGERAD)
- Produits issus du ragondin (Eric BRUNETEAU)
- Présentation des activités en marais salés du Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc
- Stand de dégustation d'huîtres « pousse en claires » (M. VIAUD, Syndicat de la Pousse en Claires)

#### ▪ Participation à différents travaux mis en œuvre dans les DIRENS

20 janvier 2004 : comité de pilotage de l'étude « délimitation des zones humides de Gironde » réalisée à la demande de la DIREN Aquitaine ;

9 novembre 2004 : réunion des animateurs Natura 2000 par la Diren Poitou-Charentes.

### 3.1.5 Participation du Forum aux séminaires

Durant l'année 2004, les membres de l'équipe ont participé aux séminaires suivants :

- 21 janvier : Colloque pêche et aquaculture « pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral » Geolittomer – Nantes ; participation de Laure Callens ;
- 3-4 février : « Entreprendre dans la pêche et l'aquaculture » AGLIA - Bordeaux ; intervention de Laure Callens sur les activités aquacoles en marais ;
- 18 février : « Les enjeux des risques naturels et industriels sur l'estuaire de la Gironde » SMIDDEST – Saint-Vivien-du-Médoc ; participation de Gilbert Miossec ;
- 11 mars : Journées de restitution des études et démarches conduites par l'équipe pluridisciplinaire Plan Loire Grandeur Nén 2002/03 - AELB – Orléans ; participation de Gilbert Miossec ;

- 24 mars : « La biodiversité des prairies : un patrimoine, un rôle fonctionnel » AFPP – Paris ; participation de Gilbert Miossec ;
- 26 mars : « La planification de la gestion dans les espaces naturels protégés » Rivages de France – Paris ; participation de Laure Callens ;
- 30 mars : « Les réseaux territoires environnement emplois : des activités et de l'emploi » Réseau TEE – Saintes ; participation de Gilbert Miossec ;
- 6 avril : « Le devenir des activités de la filière environnement dans le programme Nouveaux Services - Emplois Jeunes » CREPS - Poitou-Charentes ; participation de Gilbert Miossec ;
- 4 juin : « Finances publiques et protection de l'environnement » Faculté de droit et des sciences politiques - Nantes ; participation de Laure Callens ;
- 8 juin : groupe de travail Imar-Environnement - Université de Rennes 2 ; participation de Anthony Guionneau ;
- 16-17 septembre : séminaire CYCLEAU – Talmont ; participation de Loïc Anras ;
- 5 octobre : séminaire CNES - IFEN – Paris ; participation de Philippe Boudeau ;
- 6-8 octobre : congrès CYCLEAU – Ballina (Irlande) ; participation de Loïc Anras ;
- 6 octobre : « Gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants » EPTB Fleuves et rivières de France - Clermont-Ferrand ; participation de Philippe Boudeau ;
- 19-22 octobre : « Journées techniques sur la conservation du Vison d'Europe et de ses habitats » Mission Vison d'Europe - Moliets et Maâ ; participation de Laure Callens et Fabien Blanchet ;
- 21 octobre : « L'environnement, un atout pour l'agriculteur » - Ligue pour la protection des oiseaux – Paris ; participation de Laure Callens ;
- 22-23 octobre : XIIIème congrès des conservatoires d'espaces naturels "regards croisés sur les espaces naturels" – Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais - Ambleteuse ; participation de Laure Callens.

### 3.1.6 Contribution au projet Interreg Arc Atlantique INDICANG

Ce projet, coordonné par IFREMER et regroupant de nombreux partenaires, concerne la gestion de l'anguille sur la façade atlantique. Il a été accepté à la fin de l'année 2003.

L'anguille, espèce d'importance patrimoniale pour l'Espace Atlantique, est classée par le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (**CIEM**) comme une espèce en très nette diminution depuis la fin des années 1970, dans la zone centrale de son aire de répartition (Irlande – Portugal), et même dès les années 1950, dans la partie septentrionale en mer du Nord et en mer Baltique. Cette évolution est liée principalement à l'anthropisation des milieux de production continentaux. La pêche n'est pas l'unique facteur à l'origine des tendances démographiques observées chez cette espèce. Dans ce contexte, le Comité Consultatif pour l'Aménagement des Pêches du CIEM a proposé un plan de restauration visant à améliorer d'urgence la quantité de géniteurs s'échappant des bassins versants. Il est basé sur une réduction de l'exploitation à tous les stades de son cycle biologique mais aussi partout où cela est nécessaire, sur une restauration des habitats (notamment la reconquête des zones humides), de la qualité de l'eau et de la libre circulation au sein de chaque unité hydrographique (l'équipement des barrages pour faciliter la montaison des anguillettes et la dévalaison au moindre risque des anguilles argentées).

Un tel plan n'a de chance de porter ses fruits que dans une démarche coordonnée au niveau interrégional en associant l'ensemble des acteurs concernés à divers titres par cette ressource. Le projet INDICANG entend contribuer à mettre en commun et valoriser les savoirs et créer un réseau informatisé de « sites anguilles » permettant d'avoir un diagnostic circonstancié sur l'état de la ressources et la nature des principaux facteurs qui agissent sur son devenir. Dans ce but, l'un des objectifs du programme est la définition :

- d'indicateurs d'abondance des divers stades biologiques de l'anguille,
- de descripteurs des contextes d'exploitations et d'habitats dans lesquels elle évolue.

L'approche sera menée à la fois à l'échelle locale (celle du bassin versant) et à une échelle plus large (le centre de l'aire de répartition de l'anguille, du Nord Portugal au Sud de Royaume-Uni). C'est pourquoi le projet INDICANG s'appuie sur des structures et partenaires localisés sur 12 bassins versants situés sur quatre pays : la France, l'Espagne, le Royaume-Uni et le Portugal. Ils mettent en jeu des collaborations entre partenaires appartenant à la Cornouaille Anglaise, aux Pays de la Loire, au Poitou-Charentes, à l'Aquitaine, au Pays Basque, aux Asturies et au Nord Portugal.

Le Forum des Marais, organisme associé au programme INDICANG, intervient en tant que membre du Comité de pilotage dans l'orientation et l'évaluation en interne du projet et de l'atteinte des objectifs affichés ; une première réunion a eu lieu le 25 mars. Le Forum met à disposition des différents partenaires les travaux déjà rassemblés. Il participe également au groupe communication qui s'est réuni les 22 octobre et 7 décembre.

### 3.1.7 Participation au projet Interreg Nord Atlantique : CYCLEAU

Le projet Cycleau s'inscrit dans la programmation Interreg Nord-Ouest pour la période 2003-2006. Il a pour objectif de promouvoir l'amélioration de la qualité de l'eau par un renforcement de la participation locale dans plusieurs sites pilotes et de proposer une méthodologie applicable par les collectivités locales qui souhaitent mettre en œuvre les meilleures pratiques identifiées à ce jour pour la gestion de l'eau.

Le chef de file de ce projet est l'Agence Britannique de l'Environnement, Délégation du Sud-Ouest de l'Angleterre. En France, deux territoires participent à ce programme :

- les marais de Talmont en Vendée avec l'association **Estuaire** ;
- l'estuaire du Belon avec la Communauté de Commune du Pays de Quimperlé (CoCoPaQ) et l'appui financier du Conseil Général du Finistère et de la Région Bretagne.

Cycleau travaille à l'échelle des petits bassins versants comprenant des zones humides et une frange littorale (sites et marais français du littoral atlantique, sites britanniques et irlandais). Les outils d'aide à la gestion durable sur un mode participatif et de démocratie locale sont l'un des enjeux de demain, et le Forum des Marais va s'attacher à diffuser les résultats et les méthodes de gestion participative déployés à travers ce projet.

Cet automne nous avons participé à deux rencontres sur ce thème : l'une dans les marais du Payré et l'autre en Irlande.

## 3.2 Implications dans les projets mis en œuvre dans les marais

### 3.2.1 Dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

En Loire-Bretagne, l'Agence de l'Eau souhaite développer l'outil « Contrat Restauration Entretien Zones humides » (CRE ZH) ; c'est pourquoi nous collaborons avec leurs services et les gestionnaires locaux pour faciliter la mise en œuvre de cette procédure contractuelle.

#### ▪ CRE ZH Sèvre Niortaise IIBSN

Le premier contrat (CRE ZH) arrive à échéance et l'IIBSN souhaite en obtenir un second. a soumis un dossier de faisabilité à l'agence de l'eau, lui proposant de confier à un bureau d'étude extérieur une étude bilan du CRE, permettant de motiver un nouveau contrat.

Le Forum a été sollicité par l'IIBSN pour examiner et rendre un avis sur le dossier « Cahier des Clauses techniques particulières » avant l'appel d'offre pour l'étude bilan du CRE en vue d'un projet de nouveau Contrat de Restauration et d'Entretien de zone humide.

▪ **CRE ZH Noirmoutier**

L'étude préalable n'a pu être validée que fin 2004, le modèle cartographique réalisé au départ n'ayant pas été accepté par les acteurs locaux pour la description de certaines unités de gestion. Le Forum des Marais Atlantiques a participé aux trois comités techniques pour la recherche de solutions et au comité de pilotage final qui a validé l'étude.

▪ **Projet de CREZH sur Guérande**

Sur ce secteur, la communauté de communes « Cap Atlantique » ainsi que le syndicat des Dignes et l'EID sont les principaux intervenants dans les travaux d'entretien et de restauration des chenaux du marais. Cap Atlantique envisage de préparer un CREZH et nous avons participé à deux réunions en ce sens (18 mai ; 31 mars).

▪ **Autres Projets de CREZH en phase de réflexion ou d'étude préalable**

Le Forum des Marais Atlantiques est généralement consulté par les responsables et les chargés d'études des dossiers de projets CRE ZH en prévision de sa présence aux futurs comités techniques et comme destinataire du cahier des charges de l'étude préalable.

En 2004, il a été contacté principalement sur trois autres dossiers :

- CRE ZH du bassin du Curé (convocation et entretiens avec l'UNIMA),
- CRE « Rivières et Zones humides » du bassin de la vie et du Jaunay
- CRE ZH des marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer (démarrage en septembre 2004).

▪ **Observatoire de la qualité de l'eau en marais (Charente-Maritime)**

L'UNIMA met en œuvre un observatoire de la qualité des eaux et le Forum participe au comité de pilotage qui s'est réuni les 29 janvier et 3 juin 2004.

▪ **Campagne HYDROMAR**

Deux fois par an, IFREMER met en œuvre une série de mesures simultanées en plusieurs points des marais salés charentais ; le Forum a participé à ces campagnes de mesure les 21 janvier, 3 mai et 10 décembre 2004 au titre d'échanges gracieux de services et parce que le thème d'étude final traite de la richesse en nutriments apportée par la mer aux claires à huîtres. Ce thème est important pour le maintien d'une aquaculture extensive en marais.

▪ **Demandes ponctuelles sur le thème de la gestion des espèces envahissantes**

En raison de sa participation à divers groupes de travail en tant qu'animateur et pour son expertise « milieu », le Forum est désormais considéré comme référent sur le sujet et reçoit de ce fait un certain nombre de demandes en provenance de diverses structures :

- Conseils à la Diren Basse-Normandie pour la gestion de la jussie sur un site protégé infesté (Denis Ringette).
- Aide apportée à l'Institution du Fleuve Charente pour la mise en place de son système d'observatoire pour le suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes.
- Informations à la SEMA de la DIREN Limousin sur la répartition géographique des plantes envahissantes (Violaine Leycuras).
- Réception d'acteurs du programme national « invabio » sur les implications et les productions du Forum dans l'assistance aux projets de lutte contre les espèces envahissantes (Marie-Jo Menozzi).
- Appui/mise en réseau auprès de Cap Atlantique/CC de l'Île de Ré pour la mise en place de projet de gestion du baccharis (plantes envahissantes), contact : Fabrice Durieux, et Nicolas Gendre.

- Conseil et validation de la fiche d'inventaire de terrain pour les plantes exotiques envahissantes des zones humides conçue à partir de notre modèle par Agnès Nozière (équipe Plan Loire Grandeur Nature) pour sa distribution à l'échelle du bassin Loire-Bretagne (contact : Lucien Maman).
- Participation au comité technique du Conseil Général de Vendée pour la gestion des plantes exotiques envahissantes.

### 3.2.2 Dans le domaine de la protection de la nature

#### ▪ Natura 2000 - Marais de Rochefort Nord

Le site du Forum a été le siège de trois réunions de comités techniques pour l'élaboration des mesures du DOCOB.

L'expertise des ingénieurs du Forum a été mise à contribution dans l'élaboration des mesures relatives à la gestion hydraulique, la gestion de l'entretien (curage, lutte contre les végétaux envahissants), la gestion des composantes « naturelles » sensibles.

Les outils de terrain et informatiques conçus par le Forum ont été mis à disposition et devraient être adoptés par l'opérateur du DOCOB pour le suivi de l'état des fossés et le suivi de l'envahissement et des travaux relatifs aux plantes aquatiques envahissantes.

#### ▪ Restauration de prés salés à La Teste de Buch

La mairie de La Teste de Buch a fait appel au Forum des Marais pour participer en qualité d'expert à un projet de mise en valeur et de protection des Prés Salés Ouest situés sur cette commune. Ce projet a fait appel à concours. Le Forum intervient en tant que membre du Comité de pilotage et jury ; trois réunions en février, avril et juillet ont permis de choisir le bureau d'études.

Le site naturel des Prés Salés Ouest constitue un lieu stratégique en raison de sa localisation. Il se situe en effet entre les centres d'Arcachon et de la Teste, en bordure du littoral du Bassin d'Arcachon. A ce titre, il a toujours suscité des convoitises. En effet, nombreux sont les projets qui ont germé sur ce site sans qu'aucun n'ait pu se concrétiser à ce jour. Les prés salés ne sont pas uniquement menacés par le développement de l'urbanisation, ils sont aussi un milieu fragile qui a subi de nombreux bouleversements liés à l'action de l'homme (endiguements, assèchement, perte de biodiversité, espèces envahissantes, etc.)

Déjà classée en ZNIEFF 1 et en ZICO, l'anse testine est également inscrite aux Sites Majeurs d'Aquitaine et l'aménagement devra à ce titre être décidé avec l'ensemble des collectivités concernées : Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde, etc. La commune et ses partenaires sont donc associés en Comité de pilotage, soucieux d'établir un projet cohérent de valorisation du patrimoine environnemental et du développement touristique et économique de la Teste du Buch. La mise en valeur des Prés Salés Ouest est donc complexe et doit allier la préservation à l'aménagement.

### 3.2.3 Dans les études d'aménagement et de développement

#### ▪ Projet « ECOSITE » pour les marais Nord Médoc

La Communauté de Communes de la Pointe du Médoc a confié à l'association CURUMA l'étude de faisabilité d'un projet de type « ECOSITE » sur les zones humides de la pointe du Médoc. Ce projet, de grande ampleur, se décline selon trois axes interdépendants : protection et mise en valeur de l'environnement, développement économique durable et pôle recherche. Il englobe tous les projets « marais » de la pointe du Médoc et s'élargit à l'ensemble des projets environnementaux du Pays Médoc.

L'étude de faisabilité a pour but d'identifier les enjeux des zones humides de la pointe du Médoc et de proposer la structure, existante ou à créer, la mieux adaptée au portage du

projet. Le concept « ECOSITE » est défini comme une réponse aux besoins de gestion des zones humides, mais c'est aussi une marque déposée (processus de conventions, réseau de sites, label).

En 2004, le Forum des Marais a participé aux cinq réunions de travail du comité technique et au comité de pilotage pour la validation de l'étude. Plusieurs journées de travail ont été organisées à Rochefort avec Patrick Lapouyade de l'association CURUMA, principalement pour mettre au point les documents cartographiques et préparer les documents de synthèse relatifs à l'analyse des territoires.

#### ▪ Etudes du syndicat mixte de l'estuaire de la Gironde

Commission « Valorisation du potentiel avifaunistique sur l'Estuaire de la Gironde » : L'estuaire de la Gironde est indiscutablement un territoire privilégié pour les oiseaux, qu'ils soient migrateurs, nicheurs, hivernants ou sédentaires, et semble disposer du potentiel pour devenir un grand site reconnu en matière d'étude et d'observation ornithologique.

De manière à lancer une réflexion approfondie sur ce sujet et à étudier ce potentiel et les conditions de développement des activités, le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST) a mis en place une commission technique « Valorisation du potentiel avifaunistique de l'Estuaire » et y a associé le Forum des Marais. Les objectifs de la réflexion à mener sont d'établir dans le cadre d'une démarche partenariale et concertée un bilan exhaustif de la richesse avifaunistique de l'Estuaire et des sites à mettre en valeur, un plan global chiffré de développement des activités et des infrastructures nécessaires incluant les maîtres d'ouvrage potentiel et les aspects promotionnels et enfin des projets concrets.

## 4. Conseil des marais et familles d'acteurs

### 4.1 Déroulement du Conseil des Marais 2004

Le Conseil des Marais Atlantiques s'est tenu les 4 et 5 octobre 2004 à Rochefort et a réuni 140 personnes.

Deux thèmes principaux ont été débattus : le risque tempête en marais littoral et la dimension économique des activités d'élevage. D'autres sujets ont également été abordés : le projet Interreg SAL : Sel de l'atlantique, la place des marais dans la directive cadre eau ainsi que la nouvelle ordonnance concernant les associations de propriétaires.

Les participants ont reçu une pochette contenant différents documents permettant d'apporter plus d'informations sur les sujets abordés :

- l'affiche, le programme définitif, la liste des participants ;
- pochette « risque tempête » : point sur la réglementation sur les risques naturels, organismes intervenant dans la gestion du risque, le régime d'indemnisation, bilan du gypsage ;
- Résumé du formulaire de candidature « SAL : sel de l'atlantique » ;
- Contexte économique : bilan du suivi technico-économique de 12 exploitations du marais poitevin ; lettre n°4 et 5 de la mission nutrition sécurité alimentaire et restauration collective ;
- pochette « DCE » : article de Marie-Françoise Bazerque sur les zones humides et la DCE, extraits des états des lieux des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne ;
- Carte et tableau des associations syndicales de marais ;
- Ordonnance du 1 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

- Chapitre III et III bis du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux ;
- Tableau d'état d'avancement des procédures Natura 2000 de la Picardie au Poitou-Charentes.

Un premier retour des débats a été proposé dans la lettre du Forum des Marais Atlantiques n°9. La retranscription des débats est en cours et sera disponible en mars 2005.

## 4.2 Animation du groupe des syndicats de marais

Le travail avec les présidents de syndicats de marais s'est poursuivi à raison de trois réunions au cours de l'année (19 avril, 10 septembre et 5 octobre) ; il a donné lieu à la réalisation de fascicules de présentation (8 pages) pour trois syndicats de marais volontaires (syndicat des marais de la Gachère, syndicat de Saint-Agnant Saint-Jean-d'Angle et syndicat du petit marais de Blaye) à destination des propriétaires.

Les thèmes traités concernaient les chemins en marais et les textes législatifs en cours.

Par ailleurs, un travail de DESS mené par Raphaëlle LUCOT a permis la publication d'un rapport de stage intitulé : « Les associations syndicales de propriétaires : acteurs privilégiés pour la gestion intégrée en marais littoraux ». Ce rapport est disponible au centre de ressource documentaire.

Par ailleurs, deux documents synthétiques (jointés en annexe) ont été réalisés :

- La carte des associations syndicales de marais le long de la façade atlantique : 200 ASP recensées pour 230 000 ha. Le secteur Manche-Mer du Nord sera réalisé en 2005 ; il comprend entre autres les 22 ASP des marais du Cotentin et du Bessin pour 30 000 ha et les 13 sections de wateringues dans le Nord Pas de Calais pour 100 000 ha.
- Un tableau synthétique présentant par grands ensembles de marais les ASP, leurs unions, les syndicats mixtes ou SAH à vocation hydraulique ainsi que leurs partenaires privilégiés pour la gestion de l'eau. Ce tableau précise l'état d'avancement des SAGE et des DOCOB Natura 2000.

Des pages « dossiers thématiques » sur ce sujet ont été mises en ligne sur notre site Internet en février 2005.

## 4.3 Comité scientifique

Un comité scientifique, créé dans le cadre de la convention « pôle-relais », s'est réuni le 16 mars et le 21 septembre sous la présidence de Patrick STEYAERT, directeur de la station expérimentale de Saint-Laurent de la Prée, le matin étant consacré à l'analyse de l'activité du Forum des Marais et l'après-midi aux exposés plus techniques. Les compte-rendus sont disponibles en annexe du présent document. Le comité a été élargi avec la participation de Fernand Verger (Ecole Normale Supérieure) et d'Yves Le Maître (Estuarium).

**Lors de la réunion du 16 mars**, le bilan d'activité du Forum a été validé et les travaux de l'équipe ont reçu les félicitations des membres.

Christian Rigaud a souligné le risque de banalisation des marais littoraux par rapport aux autres espaces ruraux et aux bassins versants.

Le choix des actions 2004 a été validé avec les conseils suivants :

- Aborder le « bilan tempête » par le risque de submersion et ne pas oublier les effets « pénurie d'eau », tout autant pénalisants.
- Faire connaître les travaux des scientifiques sur les valeurs fourragères et écologiques des prairies.

A partir des exposés des membres :

- Lucien Maman a fait part des expériences de génie végétal en Loire ; il faut prévoir un minimum de deux ans de suivi après chantier ; Jacques Massé a indiqué les expériences réalisées à Certes par Françoise Gros (Rivière-Environnement) ; idée d'inciter à des chantiers pilote avec un appui Agence de l'Eau.
- Jérôme Hussenot nous a rappelé les différents processus d'épuration dans les zones humides littorales en distinguant : marais soumis aux marées (marsch), marais endigués (tond), marais artificiel. Il importe de relativiser le rôle épurateur des marais endigués vis à vis des arrivées des bassins versants.

**Lors de la réunion du 21 septembre**, Laurine Badache, stagiaire en DESS de sociologie à l'INRA Saint-Laurent de la Prée, a présenté son analyse sociologique du Forum des Marais en tant qu'organisme intermédiaire en tension entre facilitation et expertise. Les deux aspects peuvent être en synergie constructive comme dans le groupe de travail avec les syndicats de marais, mais la marge de manœuvre est plus étroite sur d'autres sujets comme l'élevage, Natura 2000, etc. Le Forum devient un lieu disposant d'une vision large des situations dans les marais, vision disponible, ce dont peu d'acteurs disposent à eux seuls. L'après-midi, la présentation des différents rôles du Forum dans les aspects « bases de données /SIG » a permis de bien identifier nos champs d'action.

## 5. Aspects thématiques développés

### 5.1 Elevage en marais ; qualité fourragère et écologique des prairies naturelles

Des travaux scientifiques et techniques relatifs aux **valeurs fourragères et écologiques des prairies** ont été menés ces dernières années sur divers marais et zones humides de la façade Manche-Atlantique. Il s'avère que ces travaux circulent peu d'un département à l'autre, alors qu'ils intéressent les acteurs chargés de la mise en place des mesures agro-environnementales ainsi que les agriculteurs désireux de contractualiser à de telles mesures (Il nous semblait important de bien spécifier les deux aspects : valeur fourragère et valeur écologique, car les deux sont nécessaires et doivent être réellement pris en compte dans les procédures des mesures environnementales). Ces recherches dites "agro-écologiques" consistent à tester différents scénarii de gestion de la prairie en évaluant leur impact agronomique et écologique. Ces analyses doivent pouvoir être mises en perspective avec les éleveurs à l'échelle d'un ensemble de prairies et en lien avec les pratiques de l'exploitation :

- la fauche (date, nombre),
- le pâturage (chargement, période),
- la fertilisation (nature, quantité)
- l'hydraulique (niveau d'eau, durée d'inondation).

Le 10 décembre 2003 à Nantes, après avoir donné la parole à quelques chercheurs afin de mieux cerner l'état de la recherche sur ces sujets, le Forum des Marais Atlantiques a souhaité associer des éleveurs à cette réflexion en organisant une journée d'échanges.

**Cette première rencontre a eu lieu le 6 mai 2004 et a rassemblé plus de 70 personnes. Son compte-rendu a été largement diffusé fin septembre** (83 diffusions à fin octobre) afin que quiconque intéressé par ce sujet puisse en prendre connaissance avant le Conseil des Marais des 4 et 5 octobre. Durant cette rencontre annuelle et à la demande des éleveurs, les aspects économiques des exploitations en marais ont été abordés.

Les prairies alluviales et maraîchines ont fait l'objet de MAE depuis 1989, surtout en raison de leur richesse biologique. Il s'agit en fait d'agro-écosystèmes complexes façonnés par l'exploitation agricole et les aménagements hydrauliques. La plus grande surface des zones humides est tributaire d'un entretien des prairies par l'élevage. Elles sont menacées autant par la mise en culture que par la déprise, évoluant ainsi en quelques années vers la roselière ou la friche en l'absence d'entretien par fauche ou pâturage. Leur richesse biologique tient précisément de leur grande variabilité d'hydrophilie, de salinité et de structure du sol. D'une année à l'autre, ces prairies classées en divers types (halophiles, sub-halophiles, hygrophiles, méso-hygrophiles, mésophiles) peuvent être soumises à des conditions d'inondabilité très différentes. La nature des prairies et leur évolution est étroitement dépendante du fonctionnement hydraulique, des niveaux d'eau dans les fossés attenants etc. Mais ces zones humides ont pour enjeu biologique emblématique les oiseaux d'eau, hivernants et migrateurs. Elles sont essentielles au cycle de vie de nombreuses espèces en servant de lieu de nourrissage, de halte migratoire ou encore de lieu de nidification mais elles ne peuvent réaliser pleinement leur potentiel d'accueil que si les milieux de vie sont favorables en termes de production primaire de végétation et de microfaune. En définitive, c'est la qualité du couvert végétal qui est déterminante. C'est la composition floristique de la végétation prairiale qu'il importe de conserver. Cette composition est sensible à l'apport de fertilisants ainsi que, bien sûr, aux désherbants sélectifs pouvant être utilisés contre les adventices tels que chardons, rumex ou orties.

Enfin, la capacité d'accueil de l'habitat pour la nidification (limicoles, rôle des genêts) dépend de la hauteur d'herbe en début de printemps (installation des nids) et des pratiques de fauche en fin de printemps/début été (protection des nichées jusqu'à l'envol). De fait les prairies de ces zones sont bien souvent des habitats dits « d'intérêt communautaire relevant de la Directive Habitats mais sont aussi intégrées dans le réseau Natura 2000 sous la forme de « Zones de Protection Spéciale » (ZPS relevant de la Directive Oiseaux).

Mais ces enjeux biologiques d'importance internationale ne doivent pas faire oublier l'importance de ces zones du point de vue enjeu social. Certaines de ces zones humides sont encore aujourd'hui menacées de déprise et de désertification, pourtant sur ces territoires, les mesures agro-environnementales OGAF, OLAE, RTA, CTE, CLAE, EAE et maintenant CAD se sont succédées depuis 1993. Les MAE ont eu comme principal mérite le maintien d'un élevage extensif sur prairies naturelles, avec des pratiques adaptées aux enjeux. A cette fin, la combinaison de contrats à niveaux d'exigence différents est plus adaptée que la prime à l'herbe, bien que celle-ci permette encore la survie de bon nombre d'exploitations et qu'elle ait le mérite de la simplicité.

Des échanges suscités lors de la rencontre entre scientifiques et éleveurs, d'une part, et de l'atelier organisé lors du Conseil des marais, d'autre part, ont mis en avant le fait que la meilleure adéquation entre enjeux et contrats ne peut être obtenue que dans le dialogue entre animateur connaissant la distribution spatiale des enjeux et l'exploitant, et ce afin que les exigences des cahiers des charges, (exemple : zéro fertilisant, retard de fauche, etc.) soient cohérents avec l'intérêt de l'exploitant. Ce dernier doit prendre en compte les aléas d'exploitation inhérents à la spécificité de ce type de milieu (inondabilité, accessibilité) imposant de garder une marge de manœuvre, surtout sur le plan de l'autonomie fourragère, l'organisation du travail, etc. La diversité des situations incite à croire qu'une normalisation des cahiers des charges est illusoire. Il est fondamental d'encourager en revanche les références techniques localement, sous forme de comités techniques locaux comme ils existaient lors de l'expérience OLAE.

Le concept de rencontre proposée par le Forum entre éleveurs, scientifiques, administrations, représentants de filières, etc. et permettant d'échanger sur certains thèmes d'actualité ou récurrents dans les pratiques et activités en zones humides fait l'unanimité

chez les participants qui proposent même quelques champs de recherche tels que les alternatives de gestions parasitaires, la lutte contre les adventices, etc.

Il a été proposé l'organisation en 2005 d'un travail sur les expériences favorisant les circuits locaux de valorisation d'animaux entiers (avants, arrières, carcasses, bas-morceaux) en utilisant des marchés complémentaires, la restauration collective, des créneaux à niche, les conserveries artisanales, etc.

## 5.2 Zones humides littorales et gestion des risques naturels

A l'occasion d'une réunion thématique organisée par le Forum des Marais, certains élus présents ont fait part de leur désir de revenir sur la tempête de décembre 1999 et de faire un bilan des actions entreprises depuis.

Cette mission, thème d'une table ronde lors du Conseil des Marais des 4 et 5 octobre 2004, a fait l'objet d'un audit auprès des acteurs des zones humides littorales, des collectivités locales et des administrations, pour faire valoir les pratiques et les procédures qu'ils mettent en œuvre pour la préservation et la gestion de ces risques naturels. La finalité de cette étude était de répondre à la problématique suivante : « Quels est le rôle et l'intérêt des zones humides atlantiques face aux risques naturels ? »

Ce questionnement a été le sujet d'un stage de DESS réalisé par Stéphanie MERCIER. Il s'est déroulé d'avril à septembre 2004 et a fait l'objet d'une enquête auprès d'une soixantaine d'acteurs. Le rapport du stage a été diffusé auprès des personnes contactées par CD-Rom

Lors de ce travail ont été soulevés les aspects réglementaires en lien avec la prévention des risques, leurs évolutions avec la promulgation de textes législatifs nouveaux, la mise en place d'outils spécifiques (PPR, instance de régulation, procédure d'alerte, dispositifs de secours, de défense et de protection civile, etc.). Le phénomène « tempête » a été explicité ainsi que ses conséquences sur les digues de protection, les ouvrages hydrauliques de gestions des zones humides et, bien entendu, sur les activités économiques (agriculture, élevage, ostréiculture) avec leurs lots d'indemnisations et d'aides. Il ne faut pas oublier l'impact de cette catastrophe sur les espaces naturels (écosystèmes, biodiversité) et les choix qui en ont résulté (dépoldérisation, restitution des terres à la nature, etc.).

Un débat conclusif à la table ronde organisée en première partie du Conseil des Marais a permis aux différents intervenants et participants d'exposer leurs points de vue sur la façon dont la collectivité prend en compte le risque naturel dans la gestion et l'entretien de ces zones humides. De même, quels moyens la société propose-t-elle au vu des services rendus par ces territoires (zones d'expansion de crue, protection et/ou limitation du risque pour les zones urbanisées, etc.) et par les acteurs qui procèdent à leur l'entretien et à leur valorisation ?

Un rapport regroupant les présentations des différents intervenants ainsi que les débats et propos échangés lors de la table ronde et les points importants du travail d'audit réalisé cet été est disponible.

## 5.3 Marais acquis à des fins de gestion environnementale

Pour la deuxième année consécutive, le Forum des Marais s'est investi dans cette thématique. Son implication se décline en quatre directions :

- Identification des marais acquis et/ou gérés à des fins environnementales par des acteurs publics ou associatifs - création de fiches enrichissant le système d'information « acteurs-actions en marais atlantiques » - mise en forme cartographique des périmètres sous SIG lorsque les données sont transmises ;
- Participations aux travaux des réseaux gestionnaires d'espaces naturels ;
- Organisation des séminaires « contribuer au devenir des zones humides littorales par la maîtrise foncière » ;
- Première analyse de la contribution de ces espaces au tourisme nature.

### 5.3.1 Identification des sites

Les propriétaires publics et associatifs en marais qui peuvent agir au titre de l'environnement sont nombreux. Nous souhaitons pouvoir présenter l'ensemble des structures qui se mobilisent et rendre compte des actions de restauration et de gestion entreprise.

Les acteurs prépondérants sont :

- Les Conseils Généraux au titre des espaces naturels sensibles ; leur action en marais est de plus en plus coordonnée avec celle du Conservatoire du Littoral.
- Les communes, propriétaires sur des « communaux » à l'occasion de donations ou d'achats spécifiques. La gestion environnementale de leurs marais est une préoccupation de plus en plus importante en lien avec un développement du tourisme nature.
- En Poitou-Charentes, le Conservatoire des Espaces Naturels est un opérateur foncier et un gestionnaire important en marais.
- La LPO est intervenue en tant qu'opérateur foncier dans le cadre de plusieurs programmes européens de restauration des prairies humides ; elle est gestionnaire de plusieurs réserves naturelles en marais littoraux.
- Les fédérations de chasseurs en lien avec leur fondation (Fondation Nationale pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage) ont acquis des marais afin de préserver les prairies et l'accueil de l'avifaune.
- Viennent ensuite des établissements publics : port autonome, EDF, ONCFS, ONF, ...qui ont des marais littoraux depuis fort longtemps et peuvent y développer une gestion environnementale.

A ce jour, l'inventaire du Forum des Marais recense 170 sites pour une surface en zones humides de plus de 18 000 ha. Pour chacun d'entre eux, une fiche descriptive est créée, proposée au gestionnaire pour correction et validée pour intégration dans notre système d'information pour accès Internet.

La prospection est plus complète pour les départements de la Vendée, de la Charente-Maritime, de la Gironde et des Landes. Elle a débuté dans les Pyrénées-Atlantiques, la Loire-Atlantique, l'Eure, le Calvados, la Somme, le Nord et le Pas-de-Calais.

### 5.3.2 Participation aux rencontres des gestionnaires d'espaces naturels

Le Forum des Marais a participé à plusieurs rencontres sur ce thème :

Le 26 mars : 10<sup>ème</sup> forum des gestionnaires « La planification de la gestion dans les espaces naturels protégés » ;

Les 19, 20, 21 et 22 octobre : Journées techniques sur le vison d'Europe ;

Les 21 et 22 octobre : 13<sup>ème</sup> congrès des conservatoires d'espaces naturels.

En revanche, il ne lui a pas été possible d'assister aux troisièmes assises des espaces naturels sensibles organisées par le Réseau Idéal et le Conseil Général de l'Essonne les 11 et 12 octobre à Marcoussis.

### 5.3.3 Séminaires « contribuer au devenir des zones humides littorales par la maîtrise foncière »

Le Forum des Marais Atlantiques propose trois rencontres locales : une en Gironde, une dans la Somme et une en Loire-Atlantique, autour de la contribution des marais acquis par des acteurs publics à la préservation et au développement des zones humides littorales.

L'objectif est de présenter ces espaces souvent connus des initiés et de les resituer dans les territoires littoraux et au sein de la multiplicité des intervenants. Il ne s'agit pas de rencontres techniques mais plutôt d'un temps de présentation et de questionnement autour de ces espaces particuliers qui peuvent être le point de départ d'enrichissements mutuels et permettent d'exploiter les potentialités des marais littoraux.

L'idée est de conserver la même trame pour les trois rencontres. Cependant, les territoires ont des particularités qu'il convient de reconnaître et de prendre en compte pour aménager cette trame et l'adapter aux problématiques du secteur. Cette trame se décline en trois étapes :

- l'une autour des grands opérateurs de l'acquisition et de la gestion : CEL, CG, CREN, Fédérations de chasse, Syndicat mixte de gestion ;
- une seconde autour de la question de l'ouverture au public et de « l'offre de nature » ;
- une dernière autour du rôle de ces marais acquis dans les activités économiques primaires (agriculture, ostréiculture).

Le séminaire en Gironde a eu lieu le 30 novembre 2004 : 130 participants s'y sont inscrits. Il a été organisé en partenariat avec le Conseil Général de la Gironde, la Région Aquitaine et le Conservatoire du Littoral. Il a connu un vif succès.

#### Programme du 30 novembre à Reignac

Accueil des participants ; Philippe PLISSON, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde

Présentation de l'enquête réalisée sur les marais acquis par des acteurs publics à des fins de gestion environnementale - Laure CALLENS, Forum des Marais Atlantiques

#### Présentation détaillée des cinq sites exemplaires

- Acquisitions dans les **marais de la Seudre**. Patricia BUSSEROLLE, Conservatoire Régional des Espaces Naturels et Bruno TOISON, Conservatoire du Littoral
- **Lagune du Gat Mort**. Yves Luciat-Labry, Conseil Général de la Gironde - gestionnaire du site
- **Pôle nature de Vitrezay** - Jean-Christophe COSSO, Service Environnement du Conseil Général de Charente-Maritime
- **Marais du Blayais**. Jérôme ALLOU, Fédération des Chasseurs de Gironde
- **Site de Voutron** dans les marais de Rochefort Nord. Christophe EGRETEAU, LPO

#### Tables rondes

##### Objectifs des grands opérateurs fonciers en marais

Présidence : René SERRANO, Conseiller Général de la Gironde

Présentation des objectifs de chacun des grands opérateurs, des coopérations, du cadre juridique et financier des acquisitions et de leur gestion ultérieure.

Avec Jean-Louis FROT, Conseil Général de Charente-Maritime ; Marine MUSSON, Conservatoire du Littoral ; Patrick DULAU, Syndicat mixte de gestion des espaces naturels des Landes ; Pierre GUY, Vice-Président du CREN Poitou-Charentes

### **Opportunités et difficultés de l'ouverture des sites au public**

*Présidence : François DELUGA, Vice-Président de la Région Aquitaine*

Différentes modalités d'ouverture des sites, de leur maintenance. Intégration dans une politique touristique départementale.

Avec Véronique HIDALGO, Maison de la Nature bassin d'Arcachon ; Christophe BOUCHER, Offre ornithologique LPO en Pays Rochefortais ; Catherine DUCAILLAR, Réserve naturelle de l'Etang Noir

### **Implications dans les activités économiques primaires**

*Présidence : François PATSOURIS, Vice-Président de la Région Poitou-Charentes*

Convergence entre protection des marais et certaines activités primaires. Bénéfices pour les éleveurs et/ou sauniers ; bénéfices pour l'entretien des marais. Rôles de site pilote pour les mesures agri-environnementales.

Avec Bruno TOISON, Conservatoire du Littoral ; Sébastien MERIAU, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime ; Jean-Yves BEAU, Président de la Coopérative des sauniers de l'Île de Ré

**Synthèse des débats** - Emmanuel LOPEZ, Directeur du Conservatoire du Littoral

\*\*\*\*

Le séminaire du 20 janvier 2005 a été organisé à Saint-Valery-sur-Somme en partenariat avec le SMACOPI, le Conservatoire du Littoral et Rivages de France.

### **Programme du 20 janvier à Saint-Valery-sur-Somme**

#### **Première table ronde : stratégies et actions des opérateurs fonciers et des gestionnaires en zones humides**

Coordinations des principaux opérateurs ; exemple de stratégie d'acquisition (estuaire de la Seine) ; implication des associations de protection de la nature dans l'acquisition et la gestion de zones humides

*Présidence : Jérôme BIGNON, député de la Somme, Vice-Président du Conseil Général  
Christian CORNETTE, Directeur du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde ;  
Jean-Pierre GIROD, Vice-président de la Région Haute Normandie ;  
Jean-Philippe LACOSTE, Délégué de rivage Normandie - Conservatoire du Littoral ;  
Philippe MINNE, Conservatoire des Espaces Naturels du Nord Pas de Calais et Guenaelle MENALEC, Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie ;  
Guillaume LEMOINE, Service Environnement du Conseil Général du Nord ;  
Jean-Pierre LECOMTE, Fédération des chasseurs de la Somme*

#### **Deuxième table ronde : Opportunités et difficultés de l'ouverture des sites au public**

Zones humides : composantes de l'offre touristique ? Exigences d'entretien, de surveillance, d'information pour l'ouverture des sites au public – Implications des différentes collectivités territoriales et des associations – Dimension culturelle

*Animateur : Christophe LEFEBVRE, délégué du Conservatoire du Littoral*

*Paul HURTAUX, Conseiller technique au cabinet du Conseil Général du Pas de Calais ;  
Dominique DEROUT, Syndicat mixte de gestion des espaces naturels du Pas de Calais (EDEN62);*

*Luc BARBIER, Chargé de mission au PNR Caps et Marais d'Opale ;  
Sébastien DESANLIS, Service espaces naturels du SMACOPI ;*

### Troisième table ronde : **Implications dans l'évolution de l'agriculture**

Implication des collectivités sur les communaux ; Questions posées par l'utilisation du DPM ; Choix des races bovines et ovines ; Situation des hortillonnages ; Installation des jeunes agriculteurs ; Conventions de pâturage.

Animateur : Gilbert MIOSSEC, chargé de mission au Forum des Marais Atlantiques  
Manuel CHRETIENNE, Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin ;  
Bérangère CHEVRANT-BRETON pour l'association pour le développement des Highlands Cattle ;  
Hervé MOALIC, Directeur du SYMEL, syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche ;  
Frédéric BLIN, Communauté d'agglomération d'Amiens ;  
Pascal BENARD, Directeur de la SAFER Haute-Normandie ;  
François BIZET, Président de l'association de défense de l'appellation « Agneau de pré salé des baies de Somme et d'Authie »

Synthèse et clôture : Laurent ROY, directeur de la DIREN Picardie

\*\*\*

Le troisième séminaire aura lieu en Loire-Atlantique en juin 2005 en partenariat avec le Conseil Général de Loire-Atlantique, le Conseil Régional des Pays de la Loire, Rivages de France et le Conservatoire du Littoral.

Des actes communs aux trois rencontres seront édités en 2005 dans le cadre de la convention 2005.

## **5.4 Assistance aux gestionnaires de zones humides littorales du Bassin Adour-Garonne**

A la demande de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Forum des Marais Atlantiques s'engage à orienter ses missions d'assistance aux gestionnaires afin de promouvoir et rendre possible la création d'une mise en réseau des suivis des zones humides littorales du bassin Adour-Garonne.

Une première rencontre avec les gestionnaires s'est déroulée le 2 juin 2004 à l'antenne de Bordeaux de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Depuis, plusieurs entretiens individuels ont été réalisés conformément aux décisions prises ce jour-là afin d'analyser les opportunités de constituer un réseau de suivi des différentes zones humides qui bénéficient d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

L'année 2004 a permis une collecte des relevés effectués en 2004 par les gestionnaires sur une douzaine de sites à des échelles variées. Cette collecte fait l'objet d'un rapport synthétique sur l'état patrimonial ou l'état de santé des zones concernées, en rapport avec les programmes de gestion de milieu. Une trame technique est proposée pour un système d'administration des données (schéma conceptuel de base de donnée) qui seraient ainsi hébergées au Forum (à des fins d'édition annuelle, papier ou Internet). Ce dispositif doit se concrétiser à partir de 2005 pour permettre une acquisition simplifiée et une centralisation des données au Forum, afin de servir de support technique à un stock de données mutualisées accessibles aux membres du réseau et aux organismes de programmation.

## 5.5 Appuis aux suivis qualitatifs des milieux aquatiques en marais

### 5.5.1 Fossés à poissons

Le Forum des Marais Atlantiques est partenaire technique du projet « réhabilitation des fossés à poissons » en marais de Seudre dont la Communauté de Communes du Bassin de Marennes est maître d'ouvrage et dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au CREAA (Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole).

Un SIG à grande échelle (1/2000<sup>ème</sup>) a été réalisé en 2003 sur un site pilote. Son extension à d'autres prises de marais sera réalisée parallèlement au démarrage des travaux de curage en 2005.

En 2004, le Forum des Marais Atlantiques a assisté le CREAA dans l'étude et la mise en place d'un protocole de suivi de la gestion et de la qualité des milieux et ce, dans le but de répondre à un double besoin :

- disposer de repères pour adapter la gestion à la production piscicole extensive,
- réagir face aux altérations de la qualité environnementale des milieux.

Le travail en commun avec un stagiaire accueilli au CREAA a débuté au printemps. Un ensemble de descripteurs fonctionnels et d'indicateurs de gestion sur milieu réhabilité ont été définis et font l'objet d'un rapport. L'intérêt de ce premier travail réside dans sa portabilité sur d'autres sites de marais à poissons de la façade atlantique.

Au cours de l'été, le Forum des Marais Atlantiques a accueilli une stagiaire en maîtrise de sciences et techniques de cartographie (Orléans) pour

- enrichir la modélisation du SIG élaborée en 2003 avec les nouveaux descripteurs pour le suivi de la qualité,
- Réaliser une modélisation cohérente du réseau hydraulique à échelle moyenne (réseau primaire et secondaire, prises de marais, ouvrages) sur un secteur représentatif du marais de Seudre afin de pouvoir automatiser le calcul des indicateurs spatiaux (confinement, volumes, ratios de surfaces, etc.).

### 5.5.2 Guide technique : entretien environnemental des fossés secondaires et tertiaires dans les marais doux

La prestation du Forum consiste à réaliser un cahier technique à caractère institutionnel sur les préconisations environnementales relatives au curage des fossés en marais doux.

Ce guide traitant des prescriptions d'ordre général est destiné aux opérateurs techniques de l'entretien : collectivités et leurs services, services de l'Etat, entreprises de travaux, syndicats de marais, etc. Il expose les modalités techniques de la mise en œuvre du curage et de l'entretien des rives et flancs de fossés (réseaux secondaire et tertiaire) au regard du recouvrement des fonctionnalités hydrauliques et de la préservation des fonctions écologiques.

Le comité d'édition est composé d'experts naturalistes, de maîtres d'œuvres expérimentés, des services de l'Etat et de deux agences de l'Eau. Le guide est en cours de publication. Son édition est prévue en mars 2005.

## 5.6 Appuis à la gestion des espèces envahissantes

La prolifération de certaines espèces végétales exotiques comme la Jussie, le Myriophylle du Brésil ou l'Egéria sur l'ensemble des zones humides de la façade Manche-Atlantique

engendre une dégradation des milieux aquatiques et des dysfonctionnements du réseau hydraulique. La lutte contre les nuisances sur les usages et les impacts négatifs sur la biodiversité occasionne des coûts considérables pour les collectivités et l'Etat.

### 5.6.1 Edition du guide de gestion des espèces aquatiques envahissantes

Ce guide est le fruit du travail de coordination des gestionnaires, des administrations et des scientifiques réunis en comité inter-départemental en Pays de la Loire. La formalisation du guide a été coordonnée par un comité restreint et son édition confiée au Forum des Marais dans un projet indépendant cofinancé par le Forum, la DIREN Pays de la Loire et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le guide a été édité en septembre 2004 à 1000 exemplaires et a fait l'objet d'une distribution active en novembre à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Une diffusion de 200 exemplaires est réalisée vers les autres gestionnaires de la façade atlantique, pour un total de plus de 650 exemplaires distribués.

La version numérique est téléchargeable sur le site Internet du Forum, permettant ainsi une diffusion plus large et économique.

### 5.6.2 Outils de suivi

Sur la base d'un travail réalisé par la Fédération de Pêche de Vendée, la DIREN des Pays de la Loire et le Forum des Marais Atlantiques ont mis au point un outil d'inventaire et de suivi de la prolifération des espèces aquatiques végétales envahissantes.

Constitué d'une fiche d'enquête pour le relevé des observations sur le terrain et d'une base de données pour la centralisation et le traitement informatique, cet outil s'adresse aussi bien aux gestionnaires locaux pour le recensement et le suivi des plantes envahissantes sur leur territoire de compétence qu'aux organisations départementales et régionales pour centraliser et diffuser l'information.

Trois niveaux de gestion de l'information sont proposés :

- gestion manuelle avec des fiches d'enquêtes et l'utilisation de cartes au 1/25 000<sup>ème</sup> sur support papier,
- gestion sur une base de données de type Microsoft Access avec une grille de saisie identique à la fiche d'enquête et utilisation de cartes au 1/25 000<sup>ème</sup> sur support papier,
- gestion cartographique avec intégration de la base de données Access à un SIG.

Ces outils ont été présentés lors des formations SIG organisées par le Forum des Marais Atlantiques en 2003 : certains gestionnaires locaux et structures fédératrices nous sollicitent actuellement pour s'approprier ces outils.

En 2004, deux niveaux d'actions ont été mis en oeuvre :

- faire connaître ces outils plus largement auprès des organismes concernés sans se limiter strictement aux zones humides littorales : information et formation des techniciens ;
- Réalisation d'un logiciel d'interface pour faciliter la saisie des données de terrain (de nombreux gestionnaires locaux disposent d'un micro-ordinateur mais n'ont pas l'outil Access ou les compétences pour l'utiliser), la centralisation à l'échelle d'un département ou d'une région et l'exploitation sur divers supports (SIG, Excel, Access).

Des réunions ont eu lieu au printemps en Loire-Atlantique, en Charente-Maritime et en Charente pour présenter le projet. La base de données, livrable gratuitement et téléchargeable sur le site Internet du Forum, est disponible. Elle a fait l'objet d'une diffusion active dans le courant de l'hiver 2004-2005 ainsi que d'une aide à la migration des données à partir de la version précédente.

### **5.6.3 Coordination interdépartementale de la gestion des plantes envahissantes dans les Pays de la Loire**

Au cours de l'année 2004, le Forum des Marais a participé à l'organisation de deux rencontres (20 janvier et 29 novembre) du « comité pour la gestion des plantes exotiques envahissantes des pays de la Loire » qu'il co-anime aux côtés de la DIREN et de l'Agence de l'Eau. Il a en particulier avancé dans sa politique de communication avec la publication du guide de gestion cité ci-avant.

La réunion du mois de novembre a permis d'avancer sur les thèmes de l'optimisation de la couverture spatiale des inventaires, qui est une clef de la stratégie de lutte globale malgré un engouement modéré des gestionnaires locaux pour ce travail pourtant nécessaire à une plus grande efficacité.

L'année 2005 devrait orienter les travaux du comité vers une sensibilisation et une pédagogie accrue. Le second projet important est la supervision des expérimentations scientifiques et techniques en vue de la validation des pratiques de gestion (interventions techniques, valorisation des déchets). Le troisième projet consiste à aller plus loin sur les volets juridiques qui freinent l'efficacité de la lutte : lever le tabou de l'interdiction de vente ou d'importation et, tout aussi important, élargir les critères de classement des espèces en tant que « nuisibles » (dans la loi, ces critères sont réduits à des nuisances occasionnées aux cultures, critères dépassés par les besoins de gestion modernes qui s'étendent à d'autres domaines). Le dernier point consiste à faire émerger une unité de la demande à l'échelle nationale sur ces sujets, qui sont traités aujourd'hui en ordre dispersé.

En 2005, trois commissions thématiques ont été constituées dans le but de renforcer l'efficacité du comité. Le Forum s'est engagé à animer le comité « formation-communication-juridique ».

Le Forum entend s'engager sur ces pistes qui vont nécessiter un investissement de sa part dans la durée.

## **5.7 Approche spatiale des territoires de marais**

### **5.7.1 Outil pour le suivi des curages**

Les zones humides littorales, généralement d'origine anthropique, ont une tendance naturelle au comblement, celui-ci étant souvent amplifié par les activités humaines. La première préoccupation des gestionnaires pour maintenir les fonctionnalités de ces marais est d'entretenir le réseau hydraulique par curage des fossés et des chenaux.

Le curage est une opération lourde qui constitue généralement, avec l'entretien des ouvrages hydrauliques, le premier poste de dépenses dans la gestion. Les modalités techniques et financières qui président à la planification de cet entretien sont, encore aujourd'hui, rarement cohérentes avec les pratiques respectueuses de l'environnement. La limitation des coûts et l'efficacité hydraulique à court terme sont souvent les seuls critères pris en compte et, malheureusement, le curage « à blanc », stérilisant de grands linéaires ou plans d'eau, est une pratique courante.

La qualité du réseau hydraulique ayant une place prépondérante dans la qualité globale de la zone humide, le Forum des Marais Atlantiques et ses partenaires ont déjà, à de nombreuses reprises, travaillé sur ce thème en proposant des guides techniques, des préconisations et une stratégie d'intervention optimisée par l'application de principes simples.

Le travail réalisé en 2004 reprend les bases techniques et méthodologiques acquises lors de l'étude coordonnée par le Forum des Marais Atlantiques en 1999, des modélisations expérimentales développées en 2002 et 2003 et de la fiche de suivi de terrain sur la physionomie des fossés (à des fins d'inventaire patrimonial ou de suivi des opérations de curage - collaboration AELB/ADEV/Cemagref/DDAF85). Il s'agit, à terme, de proposer un outil « métier » pour la collecte et l'exploitation des données de gestion et de suivi associées à l'entretien du linéaire hydraulique et plus particulièrement aux opérations de curage. Cet outil, qui prend en compte les aspects financiers, hydrauliques et environnementaux, se décline sur plusieurs niveaux adaptés aux différentes familles d'acteurs (sur le même principe que le logiciel pour le suivi des plantes envahissantes - cf. § 5.6.2) :

- Formulaire de collecte des données sur support papier ou numérique,
- Centralisation et exploitation des données sous forme numérique,
- Exploitation cartographique par un SIG.

Dans une première phase, nous avons développé :

- un modèle organisationnel des données basé sur un ensemble minimum des descripteurs communs que pourra s'approprier un large éventail de gestionnaires,
- un prototype d'interface de saisie.

L'outil opérationnel pourra être finalisé en 2005, après validation du prototype réalisé, et mis à disposition des gestionnaires locaux pour être testé en grandeur réelle, avec pour objectifs :

- la réponse aux besoins à court et moyen terme en rationalisant les opérations de terrain (coûts, planification)
- une meilleure vision à long terme (suivi de la qualité, mémorisation des connaissances).

Cette action concrète aborde les aspects humains (organisation, méthodologie), financiers et techniques pour une approche intégrée et durable de la gestion des marais littoraux. De plus, les apports d'un SIG centralisé apparaissent très clairement, ce qui ne peut qu'inciter les structures locales de terrain à se regrouper autour d'un partenaire possédant les moyens et les compétences adéquates.

Enfin, la méthodologie développée et l'outil proposé dans cette étude peuvent facilement être adaptés pour répondre à d'autres problématiques concernant le suivi de la qualité de tous types de milieux aquatiques. (plantes envahissantes, aménagement des rivières et des berges, etc.).

**CURAGE - 330** **FICHE STATION**

**STATION** [dropdown] **N° Fiche** Chronologie automatique

**Date Observation** [dd/mm/yy] **Secteur** automatique non modifiable

**Observateur** [dropdown] **Superficie** automatique Ha **Type de zone** [dropdown] [dropdown] [dropdown]

**Saison** auto. modifiable **Gestionnaire** automatique non modifiable

**Observations** [text area]

---

**DESCRIPTEURS HYDRAULIQUES**

**Niveau d'eau de référence :**

Saison 1 automatique cm

Saison 2 automatique cm

Saison 3 automatique cm

Type auto. modifiable

**Mesures physiques :**

Hauteur d'eau [input] cm

Profondeur fossé [input] cm

ép. tranche d'eau [input] cm

épaisseur vase automatique cm

**DESCRIPTEURS BIOLOGIQUES**

**Plantes flottantes ET de Surface :**

Couverture de l'eau [input] 0 50 100%

Proportion d'espèces [input] [input] [input]

Plantes immergées :

Demr-Largeur raseau auto. modifiable cm

Biovolume compacté B = [input] litres

Densité calculée automatique

**Etat de la Végétation Aquatique :**

Présence de plantes potrébées  Oui  Non

Présence de microalgues vertes  Oui  Non

Présence d'eau verte  Oui  Non

---

**DESCRIPTEURS FONCTIONNELS**

Vitesse de l'eau [input] [input] [input] [input] [input]

distance au fossé principal auto. modifiable m

Nombre de carelours au fossé principal auto. modifiable

Date dernier curage automatique

Odeur de sulfure  Oui  Non

Faux Follots  Oui  Non

**VALIDER** **QUITTER**

*Dernière fiche enregistrée*

automatique pour contrôle

*Dernier relevé effectué sur ce secteur*

automatique pour contrôle

*Messages d'erreur*

automatique pour contrôle

### 5.7.2 Evolution du modèle SIG pour la caractérisation du réseau hydraulique en lien avec BD CARTHAGE® et la DCE.

Après plusieurs expérimentations locales (marais poitevin, marais de Brouage, petit marais de Blaye, estuaire de la Seudre), une étude globale, méthodologique et technique portant sur la conception et la mise en œuvre d'un SIG « zones humides littorales » a été réalisée par le Forum des Marais Atlantiques. Un rapport de synthèse comprenant une proposition détaillée des principales bases de données pour la description et la gestion de ces territoires a été réalisé en 2003.

En 2004, les actions engagées dans ce domaine ont pour objectif principal de concrétiser la mise en œuvre de ces préconisations techniques et méthodologiques en partenariat avec des structures locales :

- diffuser largement la synthèse 2003 de manière à confronter les solutions proposées avec les expériences d'autres acteurs de la façade Manche-Atlantique-Mer du Nord,
- tester l'application de cette approche méthodologique globale sur des cas particuliers au travers d'expérimentations locales,
- enrichir le modèle d'organisation des données avec de nouvelles thématiques (le suivi de la qualité des milieux aquatiques, le curage, etc.)
- affiner la cohérence entre les niveaux d'échelle, et notamment la compatibilité et la continuité avec les référentiels nationaux, et surtout la BD CARTHAGE®,
- définir une architecture répartie et pérenne avec des possibilités de partage de l'information entre les différents acteurs d'un même territoire.

### Expérimentations en marais salés

- *Marais de l'estuaire de la Seudre*

En plus des objectifs définis au § 5.5.1, ce travail de modélisation et de digitalisation du réseau hydraulique à moyenne échelle a permis d'affiner la représentation linéaire du réseau hydraulique en cohérence avec la description préconisée à grande échelle (synthèse 2003) et le référentiel national BD CARTHAGE®.

- *Marais des Olonnes*

Les marais des Olonnes constituent une opportunité pour la mise en œuvre d'un SIG « zones humides » en architecture répartie :

- centralisation des données au Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonnes qui dispose des moyens et des compétences pour les exploiter et les mettre à la disposition des acteurs locaux, notamment des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre sur le réseau hydraulique collectif (Syndicat Mixte des Marais du Pays des Olonnes et ASF des marais de la Gachère, DDE),
- forte motivation et synergie de l'ensemble des partenaires (financeurs, centralisateur, acteurs de terrain)

En 2004, une première analyse fonctionnelle a été réalisée par le Forum des Marais Atlantiques dans le but de définir précisément les rôles et implications des partenaires sur le territoire ainsi que leurs besoins, l'existant en données géographiques disponibles et la faisabilité d'une maîtrise d'œuvre pour le portage du SIG par le Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonnes. La validation de cette étude a été suivie d'une analyse descriptive détaillée des données à collecter lors du démarrage.

Un premier jeu d'essais de digitalisation fine du réseau hydraulique collectif (ouvrages, cordes et franchissements de la zone hydrographique N205) a été réalisé par Forum des Marais Atlantiques afin de valider le modèle défini et de tester les transferts et conversions de données. D'autre part, un outil de visualisation cartographique a été installé et testé au syndicat de marais de La Gachère, accompagné d'une extraction des données du cadastre.

En 2005, le Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonnes va mettre en œuvre des moyens complémentaires pour les opérations d'acquisition de données à grande échelle sur le terrain, notamment sur le domaine privé :

- recrutement d'un stagiaire spécialisé (DEA Géographie et techniques SIG),
- acquisition d'un matériel de relevé professionnel (DGPS de précision et SIG nomade sur pocket PC),
- augmentation du temps consacré au projet « Marais » par le responsable SIG, qui va être libéré de certaines de ses missions actuelles.

De plus, les membres du bureau du syndicat des marais de la Gachère ont donné leur accord pour participer aux opérations de terrain, autant pour faire bénéficier les opérateurs de leurs connaissances du territoire que pour faciliter les interventions en domaine privé.

### Diffusion du rapport de synthèse 2003 : « Aide à la conception des SIG en zones humides »

Au cours de l'année 2004, diffusion de 165 exemplaires du CD-Rom :

- Envoi aux partenaires identifiés pour validation (agences de l'eau, groupe « référentiels » du RNDE, MEDD, pôles-relais, bureaux d'études spécialisés, gestionnaires locaux utilisateurs de SIG),
- Demandes de structures régionales, départementales et nationales, services décentralisés de l'état.
- Demandes de la part d'autres techniciens et spécialistes SIG,
- Demandes de centres de formation, d'étudiants et d'organismes de recherche.

Ce CD-Rom a été remis en main propre ou adressé par courrier accompagné d'une lettre d'explication appelant des critiques, des remarques ou des idées complémentaires. Aucune remise en question ni demande de modification n'a été faite sur le contenu du document. Au contraire, le modèle d'organisation des données a été pris comme référence pour la conception de SIG « Zones Humides » par plusieurs de nos partenaires, dont

- le bureau d'études Hydro-Concept pour les CRE ZH sur le bassin Loire-Bretagne,
- la société Rivière Environnement pour l'état des lieux du petit marais de Blaye en Gironde
- IFREMER La Tremblade pour la réalisation d'une plate-forme d'échange de données géographiques sur les zones humides de Charente-Maritime,
- le Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonnes pour la mise en œuvre de la thématique « Marais des Olonnes »,
- le Parc Naturel Régional du Cotentin-Bessin pour une « densification » de la BD CARTHAGE® sur les marais.

### 5.7.3 Participation au projet ADASEA 17 pour la conception d'un outil d'analyse spatiale des M. A. E.

Le projet, piloté par l'ADASEA de Charente-Maritime, est intitulé « *Spatialisation et Historicité des Mesures Agri-Environnementales sur les Zones Humides de Charente-Maritime* ». Financé par la Communauté Européenne au titre du programme « Objectif 2 », il a pour but de concevoir et de mettre en œuvre un outil de type SIG thématique (thème des mesures agri-environnementales) pour assurer le suivi spatial et historique des opérations contractées en zones humides depuis l'origine des MAE. Simple dans sa définition, cet outil pose des problèmes techniques quant à sa réalisation en raison de l'hétérogénéité des découpages spatiaux des différentes MAE (OGAF, OLAE, CTE, CAD) et de l'absence de référentiel cadastral sur le département.

Dans ce projet, le Forum des Marais Atlantiques a joué un rôle de conseil au cours des comités techniques et des comités de pilotage, mais également un rôle de coordinateur : mise en relation de l'ADASEA avec l'Université de La Rochelle (LUP SIG) pour le développement de l'outil et avec le PNR du Cotentin-Bessin qui travaille sur un projet similaire depuis plusieurs années. Afin de tester le modèle de données défini en comité technique, le Forum a également développé un outil temporaire de saisie contrôlée.

The screenshot shows a web-based data entry form titled 'SIG MAE - Formulaire de saisie'. At the top, there is a date range selector set to 'Entre 20 Janvier 2003' and '31/12/04'. Below this, the form is organized into several sections with labels and input fields:

- Contract Information:** 'Dépositif de contrat', 'Nom du Contrat', 'Date de début de contrat', and 'Date de fin de contrat'.
- Eligibility and Contract Details:** 'Secteur d'éligibilité', 'Type de marais', 'Niveau de contrat', and 'Module CAD'.
- Financial and Surface Data:** 'Montant/ha de l'action' (set to 0,00 €) and 'Surface Déclarée par action' (set to 0,00 ha).
- Observations and Date:** A large text area for 'Observations' and a 'Date de mise à jour' field.

On the right side of the form, there is a vertical toolbar with several icons for navigation and actions, including a magnifying glass, a printer, and a refresh icon. The ADASEA logo, consisting of three green diagonal lines and a red square, is positioned above the toolbar. At the bottom of the form, there are buttons for 'Export Excel' and 'Affichage des états', and a 'Total' button is located near the bottom right corner.

## 5.8 Analyse des nouveaux métiers « Agents de marais »

Remarque : cette action avait été inscrite dans la convention 2003 Agence de l'Eau Loire-Bretagne mais n'a pu démarrer qu'en début d'année 2004. Elle a finalement été annulée sur la convention 2003 et reprise dans celle de 2004.

L'analyse a consisté à mettre en parallèle les besoins des gestionnaires de marais (communautés de communes, syndicats mixtes, syndicats intercommunaux, etc.) et les expériences acquises lors des contrats « emplois-jeunes » qui ont bénéficié d'une aide des Agences de l'Eau au titre des zones humides. Pour ce faire, une vingtaine de structures a été auditée et des « fiches métiers », plus particulièrement axées sur les problématiques marais et gestion concertée, ont été proposées.

Le Forum des Marais a également participé à plusieurs séminaires organisés en Poitou-Charentes sur le thème plus général des emplois-jeunes dans l'environnement.

Ce travail est disponible sous forme de rapport depuis fin octobre 2004.

## 6. Projet INTERREG IIIB « SAL : Sel de l'Atlantique »

Au cours des mois de février et mars 2004, le Forum des Marais s'est rapproché du projet INTERREG proposé par les sauniers et a ajourné son propre projet « GISMAR : outil stratégique pour la gestion des zones humides littorales » car il ne parvenait plus à contacter ses partenaires espagnols (Région Andalousie : Fernando Molina et Réserve de la Baie de Cadix) rencontrés en juillet 2002 et n'a pu y intégrer les marais des Pays de la Loire car la Région, malgré l'intérêt reconnu du projet, n'a pas souhaité s'engager auprès de ses partenaires (marais de l'Erdre, marais Breton, marais des Olonnes). De plus, ce projet est inscrit en priorité C (promotion de l'environnement, gestion durable des activités économiques et des ressources naturelles) ; or, cette ligne n'est pas ouverte pour l'appel à candidature de ce printemps.

Le projet « SAL : Sel de l'Atlantique » est souhaité par les professionnels qui souhaitent faire reconnaître le sel artisanal de l'Atlantique comme produit alimentaire et produit agricole. En effet, depuis 1997, la teneur en NaCl doit dépasser 97% pour être reconnue « alimentaire » ; or, le sel des marais a une teneur en NaCl comprise entre 95 et 96%. De ce fait, les sauniers ne peuvent plus avoir accès aux signes officiels de qualité (IGP, Label Rouge) comme l'ont eu ceux de Guérande avant 1997. Pour obtenir cette double reconnaissance (alimentaire et agricole), plusieurs pays européens doivent faire une demande conjointe, d'où le besoin des paludiers de se fédérer à l'échelle européenne.

Ce projet « SAL : Sel de l'Atlantique » intègre également d'autres aspects comme la qualité biologique des sites, le développement durable des marais salants ou les aspects culturels liés à la récolte du sel.

**Il est piloté par l'Université de Cadix avec un partenariat français de la Fédération des Coopératives de Sel et des Chambres d'Agriculture. Son objectif principal est de créer une dynamique de développement intégré sur les marais salants du littoral atlantique.**

En France, les partenaires sont : la Fédération des Producteurs de Sel, les Chambres d'Agriculture, les Communautés de Communes de Ré, de Cap Atlantique et de l'île de Noirmoutier, la commune de Séné, la LPO, l'unité mixte du CNRS Centre d'Ethnologie-Musée National des Arts et Traditions Populaires à Paris et Géolittomer. En Espagne, les partenaires sont l'Université de Cadix, le Parc Naturel de la Baie de Cadix, l'Institut

Technologique des Canaries et le territoire d'Alava ; au Portugal, Castro Marim et l'Université d'Aveiro. La Fédération des Producteurs de Sel a fait appel à une professionnelle indépendante, Christinne Girard, pour monter le dossier de candidature et assurer la coordination au niveau des partenaires français.

Afin d'intégrer au mieux ce projet, le Forum des Marais a participé à plusieurs réunions :

- trois rencontres avec les partenaires français les 26 février, 11 mars et 2 avril 2004 ;
- une rencontre avec les élus de la Communauté de Communes de l'île de Ré, la coopérative des sauniers et la Chambre d'Agriculture le 9 avril ;
- une rencontre transnationale à Cadix les 15, 16 et 17 avril.

Le dossier a été présenté aux comités syndicaux du Forum des Marais du 13 mai et du 6 juillet. Les partenaires du Forum (Communauté de Communes de l'île de Ré, Région Poitou-Charentes et DIREN Pays de la Loire) se sont mobilisés à ses côtés pour que le dossier de candidature soit complet au 30 juin.

Le dossier complet a donc été déposé dans les temps et enregistré au secrétariat INTERREG. Après analyse administrative, le jury de sélection s'est réuni le 15 octobre et a validé ce projet dans son intégralité. Un résumé du projet a été largement diffusé par le Forum des Marais Atlantiques et a été présenté lors du Conseil des Marais des 4-5 octobre.

Les premières actions ont débuté en novembre 2004 autour d'un questionnaire destiné à dresser un premier état des lieux des différents sites de production.

Les 13 et 14 décembre 2004, le Forum des Marais a participé à la réunion officielle de démarrage à Cadix avec l'Université et la Région Andalouse ainsi que les représentants des sites partenaires et les responsables des principales actions à engager.

\*\*\*\*\*

Ce bilan d'activité 2004 a été validé lors de la réunion du Comité syndical du 30 mars 2005.

